



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2013



MESSAGE DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

2013 a été l'année des changements puisqu'elle a été marquée par deux inaugurations majeures. D'une part, celle du **Centre communal** et de ses 3 bâtiments, dont la fête inaugurale fut célébrée le 2 novembre avec plus de 1'200 personnes et la présence de Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat. Cet événement majeur, qui n'arrive qu'une fois dans la vie d'un habitant et a fortiori d'un élu, restera gravé pour longtemps. Prévu dans le devis général, le pourcentage culturel a été bien investi avec l'œuvre "Terciel" du sculpteur Jo Fontaine et de ses 3 disques en serpentine.

Ce nouveau centre va répondre aux attentes des habitants de Genthod, à celles des sociétés locales et aussi aux besoins des activités parascolaires. Les salles sont identifiées par des noms de personnages illustres ayant vécu sur nos terres gentousiennes ainsi que par des noms de lieux-dits.

Les transactions postales ont été intégrées sous forme d'agence à la nouvelle épicerie - tea-room, avec des ouvertures journalières bien pratiques. L'utilisation d'énergies renouvelables pour cette réalisation fait la fierté de notre Commune. La nouvelle salle des fêtes a accueilli la fête de l'Escalade en remplaçant avantageusement la tente.

L'autre inauguration concerne la petite enfance et l'inauguration de la **crèche intercommunale** des Quatre Saisons du 5 octobre 2013, une réalisation intercommunale réunissant Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, Genthod et Bellevue, commune sur laquelle le bâtiment a été construit. Elle a été inaugurée en présence de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat.

Parmi les autres réalisations, la rénovation de l'école a été un projet important avec une amélioration de l'isolation et l'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture. La création et la réfection de cheminements piétonniers, de chemins et de tronçons de route donnent plus de confort et de sécurité aux usagers. A propos de sécurité, la présence de la société privée de surveillance porte ses fruits sans toutefois éradiquer complètement les cambriolages ni les graffiti.

Le suivi de l'audit de la **Cour des Comptes** a permis de mettre en place les recommandations émises en 2012. Le Service de Surveillance des Communes a constaté que la Commune de Genthod a amélioré de façon satisfaisante la tenue de sa comptabilité en regard des problèmes soulevés lors des comptes antérieurs. Un autre avantage de ce contrôle est qu'il offre la possibilité de discuter de différents points d'actualité avec les Magistrats communaux ainsi que le Secrétaire général. Les recommandations de la Cour des Comptes ont été prises avec sérieux même si les événements survenus en 2013 au sein de cette autorité ont bien égratigné son image.

François Mazenod | Maire



ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE ÉTAT CIVIL CIMETIÈRE FINANCES BÂTIMENTS	2
AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE SPORTS ET LOISIRS SCOLAIRE	7
SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ ENVIRONNEMENT	9
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	11
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2013	20
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	25
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	26
PRÉSIDENTE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES	37
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	38
RAPPORT FINANCIER 2013	41
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	51
RENSEIGNEMENTS UTILES	52
GENTHOD PRATIQUE	54
RECOMMANDATIONS	57
PLAN DE LA COMMUNE	59
AUTORITÉS MUNICIPALES	60



ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

FINANCES COMMUNALES

Budget 2013

Le vote du budget, prérogative des plus importantes du Conseil municipal, a eu lieu le 6 novembre 2012. Il se voulait équilibré, dégageant même un boni:

- > avec des charges de CHF 10'242'494.-;
- > des revenus de CHF 10'564'600.-;
- > soit un excédent de revenus prévisible de CHF 322'106.-.

tout en maintenant le nombre de centimes additionnels à 25 (le plus bas du canton depuis 2008) et en dégageant à 100% la taxe professionnelle communale (ce qui prévaut depuis 2002).

Les amortissements baissent légèrement, passant de 2.2 Mio CHF à 2.1 Mio CHF.

Comptes 2013

Les comptes 2013 ont été approuvés le 13 mai 2014, à savoir:

- > des charges à hauteur de CHF 11'521'558.91;
- > des revenus à hauteur de CHF 19'032'610.66;
- > soit un excédent de revenus de CHF 7'511'051.75.

Ce boni est dû à une production fiscale bien supérieure aux prévisions de l'Etat (+ 8.3 Mio), ainsi qu'à une baisse des dépenses de fonctionnement réalisées en grande partie au niveau des prestations de tiers.

Quant aux investissements, ils se situent à hauteur de CHF 9'998'012.91.

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de CHF 2'066'044.21 selon le compte de fonctionnement 2013. Ils étaient de CHF 467'726.69, de CHF 1'210'900.14 en 2011 et de CHF 2'400'038.37 en 2010. Rappelons que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées dans d'autres rubriques de charges et au besoin par la fortune nette de la commune. La loi oblige les communes à voter les dépassements même s'ils sont compensés par des recettes sous d'autres rubriques budgétaires. Pour 2013, et ceci peut sembler paradoxal, le principal dépassement est lié aux importantes recettes fiscales à savoir les frais de perception des impôts (CHF 331'892.-) et les pertes sur débiteurs (CHF 518'159.-). Deux dépassements annoncés avaient fait l'objet de délibérations: un amortissement complémentaire de CHF 380'000.- et la recapitalisation de la caisse de pension CAP pour CHF 242'000.-.

Le tableau ci-dessous résume les charges et revenus pour 2013 et 2012 selon les rubriques du plan comptable (en CHF):

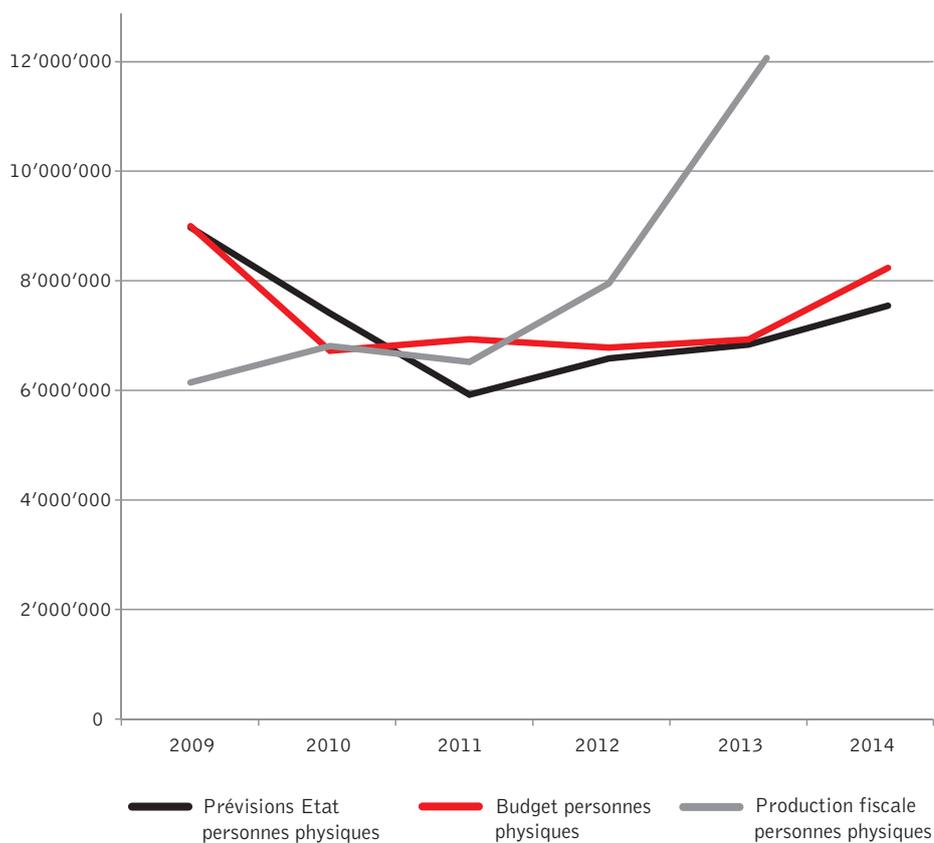
	Charges 2013(*)	Charges 2012(*)	Revenus 2013	Revenus 2012
00 Administration générale	1'410'323	1'226'308	105'175	121'140
Bâtiments	961'274	989'100	55'642	43'811
01 Sécurité publique	558'761	426'668	58'045	36'219
02 Enseignement & formation	613'125	545'453	16'674	16'846
03 Culture & loisirs	2'155'668	1'601'598	145'616	171'632
05 Prévoyance sociale	775'475	674'737	0	0
06 Trafic	1'111'177	903'562	7'846	2'704
07 Eaux, déchets & environnement	867'502	830'442	26'457	36'736
09 Finances & fiscalité	3'068'253	1'846'534	18'617'155	11'114'935
Totaux	11'521'558	9'044'402	19'032'610	11'544'023

(* y compris les amortissements)

Les deux graphiques ci-dessous comparent les prévisions des recettes fiscales communiquées par l'Etat, les montants utilisés pour le budget, ainsi que la production fiscale réelle; ceci tant pour les personnes physiques (PP) que pour les personnes morales (PM):

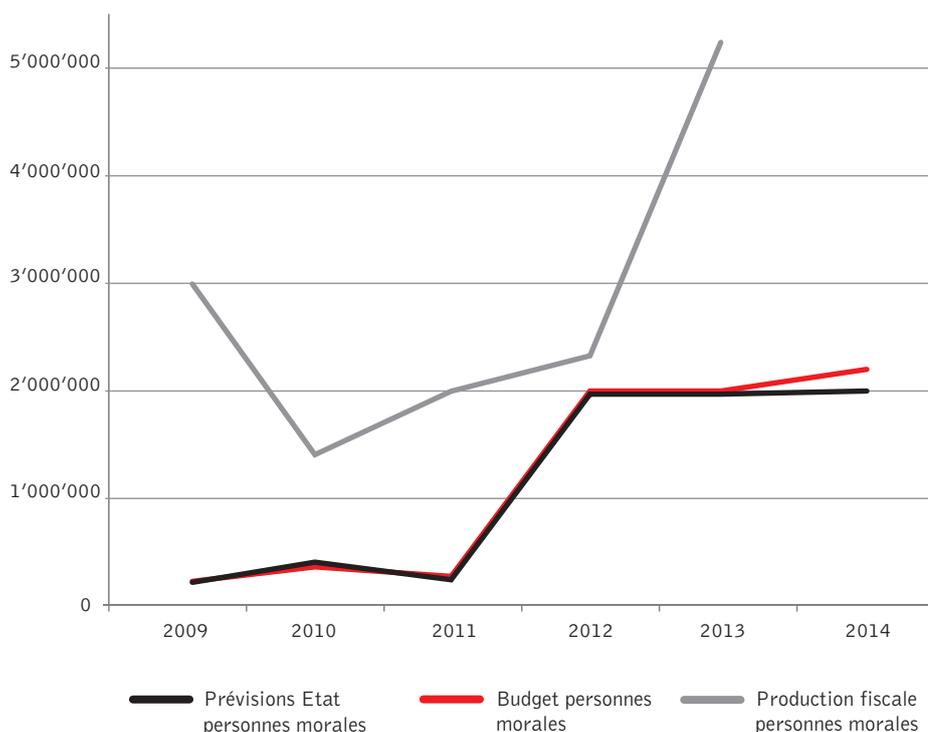
Evolution et planification de la production fiscale de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prévisions Etat personnes physiques	8'778'000	7'510'750	5'858'875	6'596'175	6'976'600	7'662'275
Budget personnes physiques	8'800'000	6'750'000	6'983'000	6'815'000	6'976'600	8'428'503
Production fiscale personnes physiques	6'108'736	6'845'536	6'524'132	8'119'226	12'072'101	



Evolution et planification de la production fiscale de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prévisions Etat personnes morales	220'300	407'650	245'000	2'000'000	2'000'000	3'139'000
Budget personnes morales	230'000	365'000	275'000	2'000'000	2'000'000	2'200'000
Production fiscale personnes morales	2'993'154	1'408'037	1'996'970	2'326'999	5'238'860	



- > un amortissement complémentaire de CHF 495'000.-;
- > la participation de Genthod au fonds de péréquation financière inter-communal (plus de 2.1 Mio; soit CHF 800'000.- de plus que le budget 2013).

Genthod est l'une des 6 communes genevoises qui ne bénéficie pas du fonds de péréquation, son indice de capacité financière étant supérieur à 140. L'indice de capacité financière de la commune de Genthod a fortement augmenté depuis 5 ans. Il a presque doublé. Cet indice, qui dépend essentiellement des recettes fiscales, était de 165 en 2008, de 263 en 2011 et de 320 en 2012.

A noter également, l'achat de matériel comme la vaisselle pour le centre communal polyvalent, non prévu dans le devis général. Ainsi que l'édition d'une plaquette souvenir pour la construction du nouveau centre communal et son inauguration grandiose.

Un amortissement complémentaire n'a pas d'impact direct sur la trésorerie de Genthod puisque la Commune n'a pas de dettes. Toutefois, il allègera les futurs budgets en diminuant les charges d'amortissements dans l'optique de maintenir la valeur du centime additionnel à 25, le plus bas du canton.

Budget 2014

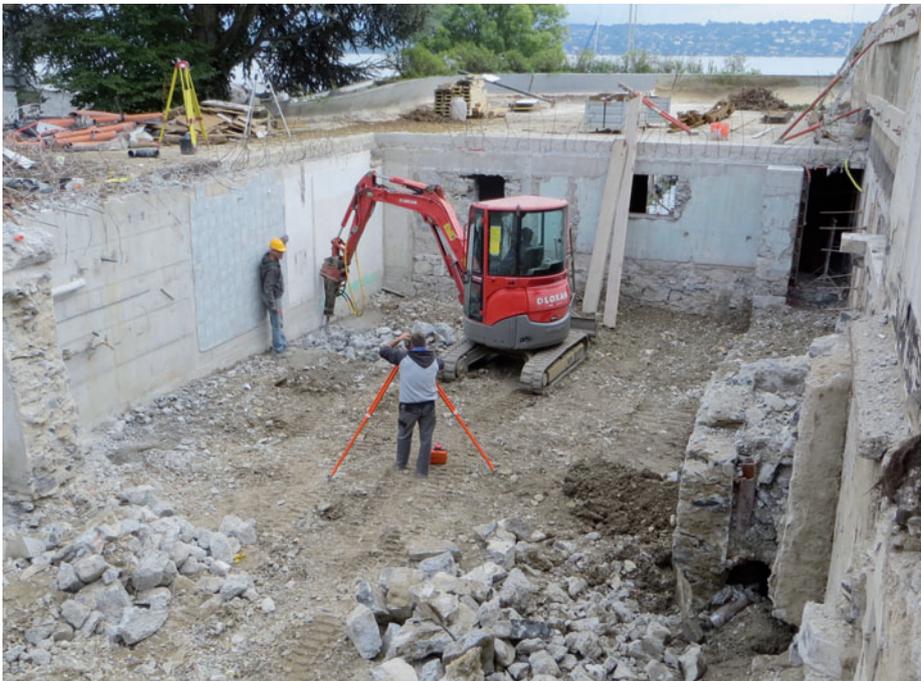
Le budget 2014 a été voté le 12 novembre 2013 par le Conseil municipal. Comme le veut la loi, le projet de budget avait été présenté par l'Exécutif en première lecture lors du Conseil municipal du 17 septembre. La contribution des diverses commissions a conduit les Conseillers à voter ce budget. Les prévisions des recettes fiscales (CHF 7'662'275.- pour les personnes physiques et CHF 2'000'000.- pour les personnes morales) sont en hausse de CHF 685'000.- par rapport à l'an dernier. Comme le permet la loi, ces recettes ont été majorées de 10% pour procéder à des amortissements complémentaires au bouclage des comptes, si ceux-ci se révèlent effectivement excédentaires.

Avec les revenus du patrimoine financier (les loyers de nos immeubles) de plus d'un million de francs et d'autres sources, le total des revenus (y compris la majoration de 10%) s'élève à CHF 12'309'503.-, montant suffisant pour assumer les charges et prévoir un amortissement complémentaire. Parmi les charges, trois postes pèsent lourdement dans notre budget:

- > la crèche intercommunale des 4 saisons (CHF 500'000.-, soit CHF 225'000.- de plus que le budget 2013);

Bâtiments communaux

Dans notre nouveau centre communal, c'est le bâtiment du parascolaire qui a été le premier à être occupé, et ceci dès le mois de juillet 2013. L'épicerie - tea-room-agence postale offre une ouverture journalière. C'est un endroit où on discute beaucoup et de tout. Les réceptions du nouvel ensemble ne sont pas terminées, sans parler des retouches et d'installations refusées. La résolution de ces détails prennent beaucoup de temps, mais sont nécessaires jusqu'à complète satisfaction du Maître d'Ouvrage. Comme l'écrivait le bureau d'architectes Widmann Fröhlich, le nouveau complexe communal se trouve au centre d'un tissu bâti très diversifié au niveau des morphologies. Le caractère de la parcelle maintenant bâtie est fortement lié à la présence d'une allée de chênes remarquables et de champs au sud. La réalisation a tiré parti de cette situation particulière en créant un nouvel ensemble ouvert. L'ensemble définit une suite d'espaces publics qui s'inscrit sur les chemins piétonniers existants et met en relation le centre communal avec son environnement immédiat. La volumétrie répond à un rapport d'échelle adapté à ce contexte villageois et pavillonnaire. Le système constructif est composé d'une structure verticale monolithique en béton isolant et de toitures en bois, percé de grandes ouvertures. Le concept énergétique est réalisé grâce à des ressources renouvelables solaires et géothermiques, et permet d'atteindre le standard Minergie. Les toitures sont végétalisées pour des raisons écologiques mais aussi hydrologiques. Cela permet une rétention partielle de l'eau de pluie et de temporiser l'évacuation dans les canalisations.



Le local du sauvetage de Bellevue-Genthod est en cours de rénovation. La Commune de Genthod participe à raison de 50% pour cette remise en état plus que nécessaire. Le local sera prêt à accueillir en été 2014 la section de sauvetage présidée par le Genthousien Frédéric Porchet.

La maison du Pressoir sera rénovée afin d'offrir 2 appartements. Une opposition a un peu retardé le démarrage des travaux. S'il n'y a pas d'autres embûches, les travaux seront terminés pour l'hiver 2014-2015.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan directeur cantonal Genève 2030: respecter le territoire

Un nouveau projet de plan directeur cantonal Genève 2030 a été élaboré par M. François Longchamp, Conseiller d'Etat. Il remplace le projet initial de M. Mark Muller, refusé par 41 communes. Ce nouveau projet tient compte des remarques émises par les communes. Pour sa part, Genthod en avait trois. Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour ces vingt prochaines années. Il appartenait au Grand Conseil d'en débattre puis de l'adopter d'ici au 20 septembre 2013, pour être ensuite soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Responsabilité à l'égard des générations futures

Les autorités cantonales assument une triple responsabilité à l'égard des générations futures. Il s'agit de leur permettre de se loger dans des habitations de qualité à prix décent; d'habiter et de travailler dans une agglomération offrant une belle qualité de vie et des espaces publics généreux; et de vivre dans un canton dont les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et agricoles sont préservées.

100'000 Genevois aujourd'hui ont moins de vingt ans. C'est en priorité pour eux que le Conseil d'Etat a conçu le plan directeur cantonal, afin de permettre la construction de logements en suffisance tout en préservant les qualités du paysage et en limitant l'emprise sur la zone agricole. Ce projet répond à l'ambition, inscrite dans la nouvelle Constitution, d'une "agglomération compacte, multipolaire et verte". Il vise à améliorer la densité des zones bâties, en particulier à proximité des axes de transport, et porte une attention soutenue à la qualité des espaces publics. Il offre un potentiel de 50'000 futurs logements tout en respectant le territoire.

Le plan directeur 2001-2015 avait sous-estimé les besoins en termes de logement, ce qui a contribué à aggraver la pénurie de logements. Il s'agit donc maintenant de rattraper ce retard et de répondre aux besoins des Genevois. On pense en particulier aux jeunes familles qui, aujourd'hui, sont trop souvent contraintes de s'installer

en France voisine ou dans le canton de Vaud, faute de trouver un logement à prix abordable dans le canton. Le coût de ces départs est exorbitant: en pertes fiscales, en surcharge des axes de trafic pendulaire, en perte de qualité de vie et de lien social.

A Genthod, on observe actuellement cette densification ponctuelle de la zone villa. Des parcelles à une villa voient la construction additionnelle de villas jumelles. D'anciennes villas sont détruites et remplacées par des villas contiguës. C'est un processus relativement lent. Le cœur du village de Genthod est protégé car il fait partie des sites construits d'importance nationale.

Préserver les qualités du paysage

Les espaces agricoles qui représentent près de la moitié du territoire cantonal, et l'accès à la nature en ville comme en périphérie, doivent être préservés. Il convient d'user de manière parcimonieuse de ce précieux territoire, garant d'une qualité de vie très enviable en comparaison internationale. C'est ainsi que l'emprise potentielle sur la zone agricole que permet ce plan directeur reste modeste (2.9%), dans les mêmes proportions que celle du précédent plan, y compris pour réaliser certains projets de parcs et d'équipements sportifs.

A Genthod, une parcelle inconstructible à cause des nuisances sonores aéroportuaires a été rendue à la zone agricole.

Les intentions politiques du plan directeur cantonal font l'objet d'une publication spécifique, destinée à un large public. Ce document, intitulé "Genève envie", a été conçu pour la première fois de manière à permettre à un public non averti d'appréhender les objectifs du plan directeur, dont la rédaction et la forme s'avèrent très techniques. Ces intentions politiques se matérialiseront au cours des prochains mois par des propositions de modifications législatives et réglementaires (réforme des Plans Localisés de Quartier, réglementation sur l'accession à la propriété en zone de développement, encouragement à la participation des communes dans la construction de logements). A ces éléments s'ajoute le projet de réforme de la péréquation financière communale, qui doit permettre aux communes de mieux faire face à leurs obligations en matière d'aménagement du territoire et de construction

de logements. Pour Genthod, c'est un problème puisque la Commune ne dispose pas de terrains à bâtir.

Les documents relatifs au plan directeur cantonal Genève 2030 sont disponibles sur le site internet officiel de l'Etat de Genève: <http://ge.ch/amenagement/plan-directeur-cantonal>.



Accès au lac: Bains du Saugy

Le projet d'accès au lac en valorisant la parcelle communale des anciens bains du Saugy avance bien. Les travaux ont été chiffrés et seront partagés par moitié avec l'Etat. Le Conseil municipal votera une délibération en 2014 afin de réaliser cet aménagement qui se veut convivial et proche du milieu naturel. Je souligne la très bonne collaboration et entente avec les services de l'Etat, notamment la Capitainerie cantonale.

De vieux documents, notamment la demande d'autorisation de 1924 ainsi qu'une photo prouvant l'existence du plongoir au large, ont été très utiles pour l'élaboration de ce dossier.

L'inauguration est prévue pour le printemps 2015.



Nouveau bâtiment de la crèche intercommunale (GIBC)



Les travaux de construction du nouveau bâtiment de la crèche se sont terminés et il a été inauguré le 5 octobre 2013 en présence de M. le Conseiller d'Etat Charles Beer et des autorités des 4 communes partenaires de l'aventure. Ce bâtiment permettant d'offrir 83 places pour les enfants de nos communes représente un investissement d'environ 8 millions. Il est à relever que les budgets ainsi que les plannings de construction ont été respectés en tous points.

Au niveau du fonctionnement, il faudra attendre fin 2014 pour que toutes les places soient pleinement utilisées. Les étapes à franchir pour arriver à ce résultat sont la rédaction des nouveaux statuts et leur acceptation par les Conseils municipaux de chaque commune puis par le Conseil d'Etat, la sélection et l'attribution d'un mandat d'exploitation à une entité externe et surtout l'augmentation des effectifs du personnel d'encadrement de la structure conformément à la législation.



Accueil familial de jour

La structure d'accueil familial "Supernounou association intercommunale pour l'accueil familial de jour", qui regroupe les familles d'accueil de la région, poursuit ses activités. Elle compte 110 membres, 30 baby-sitters et 26 accueillantes familiales et ce sont 84 enfants qui ont été gardés par la structure.

Malgré ces résultats encourageants, l'association doit faire face aux difficultés de recrutement de nouvelles accueillantes familiales et de leur habilitation par le service délivrant les autorisations alors que la liste d'attente compte 67 enfants.

Malheureusement, Genthod ne compte aucune famille d'accueil et seuls quelques enfants peuvent être placés à Versoix. Ceux qui seraient intéressés par cette activité peuvent prendre contact directement avec l'association Supernounou (www.supernounou.ch).



La Vigne Blanche et la FASE

Les activités de la Vigne Blanche se sont déroulées sans incidents majeurs cette année. La patinoire a rencontré un vif succès, comme d'habitude, et le climat, spécialement bien adapté aux sports d'hivers, a permis à encore plus de patineurs de profiter des installations que les autres années. Les traditionnelles discos sur glace ont rencontré un franc succès et ont pu se dérouler comme prévu.

Cette année, une rencontre amicale de hockey sur glace entre les élus de nos 2 communes a été organisée et a vu la victoire de l'équipe de Genthod sur un score sans appel.

Les activités de la FASE se sont concentrées sur les points suivants:

- > Développer des espaces d'accueil, de rencontres et de socialisation pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans.
- > Soutenir les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, en leur proposant un accompagnement individuel et des conseils visant à les mettre en lien avec les structures existantes.

- > Sensibiliser la population jeune aux risques liés à l'alcool par des campagnes ciblées et promouvoir des programmes éducatifs dans ce domaine.

La fréquentation du local de la Vigne Blanche n'a cessé d'augmenter depuis la réorientation du local vers les 12-17 ans et parfois jusqu'à 45 jeunes ont participé aux activités. Ce résultat a été atteint par plusieurs actions dont la plus porteuse a été la participation de l'animatrice du local aux "Ateliers Santé" du cycle des Colombières.

Dans le cadre de ses activités, l'équipe TSHM a également organisé des soirées à thème (soirée crêpes, quizz, etc.) et des sorties (cinéma, bowling, dîners, etc.) qui sont fortement appréciées par nos jeunes.

Les activités dans la salle de gymnastique de l'école de Genthod du samedi durant la période hivernale se sont poursuivies. Ces activités remportent toujours un fort succès auprès de nos jeunes de la classe d'âge jusqu'à 24 ans.

Genthod renforce ses offres culturelles

Genthod poursuit le développement de ses activités culturelles. Dans le cadre de l'édition 2013 du festival genevois Antigél, Genthod a accueilli le groupe Hornroh, mêlant yodel et cor des Alpes, dans le temple de Genthod.

Comme de coutume, le programme culturel 2013-2014 a alterné entre humour, film, chanson française ou encore musique classique, sans oublier les enfants et notre rendez-vous coutumier de jazz. Le traditionnel déplacement à Avenches a permis aux passionnés d'assister à l'opéra Nabuco en juillet et à l'Avenches Tattoo – l'unique military tattoo de Suisse Romande – en septembre. Ces deux événements font désormais partie du calendrier classique des manifestations.

Une fois encore, les Tréteaux de Genthod nous ont émerveillés et la mise en place d'une scène devant le Rural fût une très grande réussite ainsi que le secteur enfants avec ses "bulles sur l'eau".

La saison 2013 a vu son apogée avec le spectacle de l'inauguration du centre communal.

N'oublions pas non plus ceux qui ont organisé la manifestation: Mme Isabelle Isch, pour la partie spectacle, et M. Bastien Guex, pour la partie logistique, ainsi que les membres de la commission Culture et Bibliothèque et tout le personnel de la Mairie, qui les ont soutenus et aidés.

Durant les prochaines années, notre nouvelle salle de spectacles sera l'un des éléments majeurs du programme culturel. Nous pourrions y programmer des spectacles avec des artistes de plus grande notoriété, en alternant spectacles payants et gratuits et augmenter ainsi notre réputation dans ce domaine.



Genthod se préoccupe de ses aînés

Depuis toujours, Genthod se préoccupe du bien-être de ses aînés.

Il y a les activités classiques ouvertes aux retraités: soirée au cirque Knie, visite et repas aux Automnales, visite au musée suisse du jeu de la Tour de Peilz et sortie en bateau, spectacle, etc. Ces événements ont beaucoup de succès, ils nécessitent 2 cars pour déplacer tous les participants et ont aussi pour vocation de favoriser les rencontres pour éviter le risque d'isolement propre à cette classe d'âge.

Un service d'assistance sociale avec un poste à 25% a pour objectif de rencontrer et d'être à l'écoute des personnes âgées de 75 ans ou plus et de les seconder dans leurs démarches administratives ou dans leurs déplacements. Par exemple, un transport vers le centre commercial de Balaxert est organisé une fois par mois.

Par contre, le réseau de bénévoles, qui a été mis sur pied en 2011 afin de pouvoir véhiculer les personnes âgées qui le souhaitent chez le médecin, faire des courses ou autres déplacements, n'a pas rencontré le succès attendu. Très peu de personnes ont fait appel à lui.

Cet évènement a rassemblé plus de 1'100 personnes qui ont pu assister à l'une des 3 représentations d'un spectacle placé sous la direction technique de M. Pierre Miserez et regroupant 267 bénévoles qui ont mis toute leur énergie pour la réalisation de ce projet.

Un goûter pour les enfants, un apéritif très copieux et finalement un énorme bœuf à la broche ont permis de rassasier tous nos convives pour que la fête soit complète. Et même le soleil fût de la partie, ce qui n'était pas gagné d'avance.

En 2013, une nouvelle initiative d'un groupe d'habitants de la commune et soutenue par la Mairie a été lancée: mettre sur pied une association nommée "Le Bel Age", qui s'adresse aux plus de 55 ans et qui a pour objectif de créer des points de rencontres, des échanges et du partage, ainsi que l'organisation de loisirs pour vivre des moments conviviaux. Cette association sera formellement créée début 2014.

Quel est l'âge de la population de Genthod

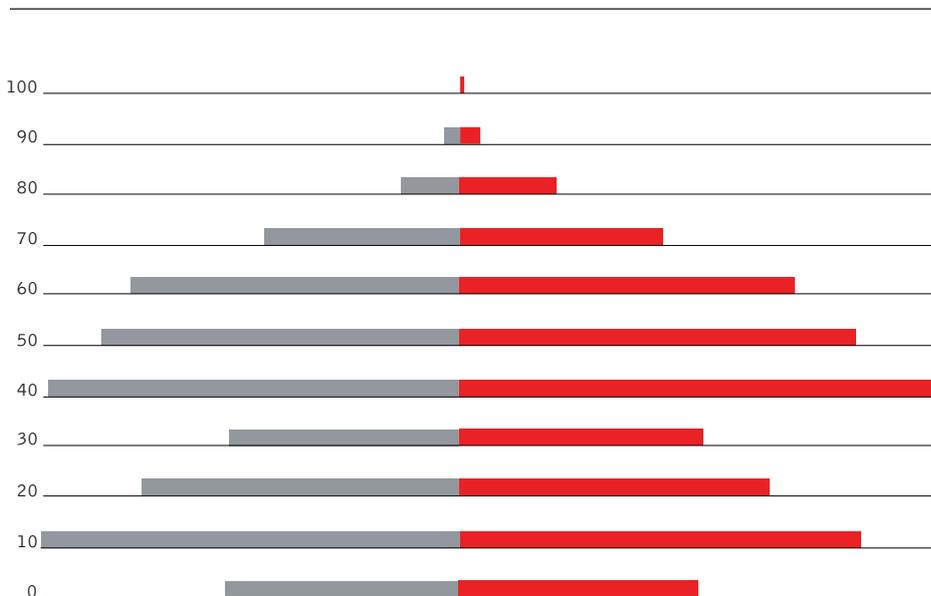
Lors de l'envoi nominatif des invitations pour l'assemblée générale du "Bel Age", nous avons envoyé plus de 800 lettres aux habitants de la commune âgés de plus de 55 ans. Ce chiffre nous a incités à regarder de plus près la pyramide des âges de notre commune afin de mieux comprendre sa structure.

La pyramide montre que 23.7% de la population a 60 ans et plus, que la décennie d'âge moyen est celle des 40 ans et que les moins de 20 ans représentent un peu moins de 25%.

Le fait inquiétant est la grande différence entre les 0-10 ans (9.0%) et les 10-20 ans (15.5%). Ce phénomène est principalement causé par le faible taux de nouvelles constructions sur la commune depuis celles des lotissements des Boulangers et de la Caracole.

Par contre, le bon équilibre femmes/ hommes (51.4%/48.6%) laisserait penser qu'il fait bon vivre à Genthod.

Pyramide des âges pour les habitants de la commune de Genthod (mars 2014)



	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Femmes	126	212	164	128	251	209	177	107	51	11	1
Hommes	124	222	168	122	217	190	174	103	31	8	0

Michel Stalder | Adjoint au maire

SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ ENVIRONNEMENT



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Route du Saugy

La pose d'un miroir au bas de la route du Saugy est pour l'instant toujours refusée. Le marquage a été légèrement modifié. La ligne blanche continue est prolongée, obligeant les véhicules en direction de la route du Creux-de-Genthod à bifurquer plus tard, d'où une visibilité plus sûre.

Corps intercommunal des contrôleurs de stationnement

Ce groupement, comprenant les communes du Grand-Saconnex, de Pregny-Chambésy, de Bellevue et de Genthod, est opérationnel depuis le 15 mai 2013.

La gestion est confiée à la Mairie de la Commune du Grand-Saconnex concernant le personnel, la planification des rondes, d'entente avec les magistrats des sécurités des communes respectives.

La Mairie a planifié pour 2014 une réorganisation des places de parc sur le territoire de Genthod avec l'introduction de zones bleues à certains endroits.

Parking remorques et caravanes

La recherche d'une place de parc durable pour les remorques et les caravanes progresse lentement. Un agrandissement d'une place près de l'Espace de récupération des Chanâts sur la Commune de Bellevue est envisagé. La parcelle étant propriété de l'Aéroport international de Genève, la demande est en cours via l'Office fédéral de l'aviation. Le projet prévoit environ 70 places de parc, lesquelles pourront être louées à l'année, ce qui allègera certains quartiers résidentiels de ces véhicules ventouses.

GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ

Chemin piétonnier au chemin des Chênes

Le revêtement bitumineux beige a été posé durant l'été sur toute la longueur depuis la route de Valavran au chemin des Limites et à la satisfaction de tous les utilisateurs.

La pose de deux lampes d'éclairage supplémentaire vers le hangar de Pierre-Grise offre une sécurité pour les piétons.

Chemin des Troiselles

Suite à la réunion de la commission de coordination des travaux en sous-sol impliquant les différents services des SIG, eau, gaz, électricité et téléphone, une synthèse géotechnique est exigée vu la profondeur et la complexité de la fouille sur ce chemin privé.

Trottoir au chemin des Limites

Bien que le trottoir se situe sur la Commune de Bellevue, la Commune de Genthod participe à 50% des frais d'aménagement.

Le trottoir de couleur goudron beige profite surtout aux habitants de Genthod.

Le fossé le long de la route est partiellement remblayé pour des raisons de sécurité.



Route de Valavran

Le marquage du passage pour piétons sur le seuil de ralentissement ainsi que la signalisation sont enfin terminés.

Le service en question avait simplement perdu les plans d'avant la pose du seuil.

Passage piétons chemin des Rousses – campagne Lullin

La nouvelle personne responsable du secteur de la Direction générale des transports (DGT, ex DGM) trouverait normal que l'on trouve une solution pour ce passage souvent emprunté par les promeneurs. Avec de la patience, nous allons arriver à un résultat. Le projet n'est en aucun cas abandonné par la Mairie.

Route de Rennex

L'autorisation pour la construction d'un trottoir et de collecteurs depuis le chemin de Mont-Rose au chemin des Limites a été délivrée par le Département de l'urbanisme.

Pour la partie en amont, l'évacuation des eaux pluviales reste à résoudre; un nou-

veau collecteur est à créer sur fonds privés. La Commune de Bellevue est intéressée par la prolongation du trottoir et la récolte de l'eau de la route jusqu'aux cinq chemins depuis le chemin des Limites (propriété de la Commune de Bellevue).

ENVIRONNEMENT

Journée nature

C'est par un temps splendide que la journée nature s'est déroulée. Organisée conjointement avec la Commune de Versoix, la balade a débuté à la Mairie de Versoix où les participants ont pu écouter les explications de M. Rémi Merle, secrétaire de l'association "Le développement durable au détour du chemin". Les marcheurs ont eu l'occasion de visiter plusieurs endroits à travers la campagne de nos deux communes. Cette journée enrichissante a permis à plus d'une centaine de personnes de suivre en guise de conclusion les explications du professeur Jean-Bernard Lachavanne lors d'un apéritif garni au Creux-de-Genthod, offert par la Commune de Genthod.

Audit énergétique de l'éclairage public

Les Services industriels de Genève ont procédé à une analyse des différents éclairages sur les routes et chemins de la Commune de Genthod.

En 2014, toutes les lampes à vapeur de mercure vont être remplacées par un éclairage moins gourmand en énergie mais avec un rendement lumineux deux à trois fois supérieur.

Corridors biologiques Vesancy – Versoix

Suite à de nombreuses réunions impliquant les communes de la Rive droite du lac, mais également les nombreuses communes du Pays de Gex, le projet est à bout touchant et sera signé par tous les partenaires au début de l'année prochaine.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 février 2013

Crédit complémentaire liaison école – centre communal polyvalent (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer cette délibération à l'Exécutif.

Mis au vote, **le renvoi de cette délibération est accepté** à l'unanimité.

Crédit complémentaire centre communal polyvalent (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer cette délibération en commission des Finances.

Mis au vote, **le renvoi de cette délibération est accepté** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Crédit d'étude pour l'assainissement de la Petite-Voie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer cette délibération à l'Exécutif.

Mis au vote, **le renvoi de cette délibération est accepté** à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour l'aménagement de la Mairie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un Crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour l'aménagement de la salle seigneuriale et du bureau de l'Exécutif.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements.
3. D'amortir cette somme au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 080.503 de 2013 à 2021.

Mis au vote, **cette délibération est acceptée** par 6 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions.

Inauguration du centre communal

Mme Isch demande la validation de la mise en place d'une commission ad hoc pour l'organisation de l'inauguration du nouveau centre communal qui cessera son activité le 2 novembre 2013.

Se sont proposés: Mmes Anne-Claude Semon, Marie-France Mutillod, Elisabeth Stalder et Isabelle Isch et MM. Bastien Guex et Wolfgang Honegger.

M. Pierre Miserez sera aussi associé à cette commission ad hoc ainsi qu'un membre de l'Exécutif. L'organisation interne sera discutée lors de la première séance du 4 mars 2013.

Mise au vote, **la création de cette commission est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Séance du mardi 5 mars 2013

Rapport de législature Genève 2006-2010 CMNS monuments nature sites

Mme la Présidente propose de mettre ce document à la bibliothèque pour consultation de chacun vu qu'il a été transmis à la Mairie.

Mme la Présidente explique donc que l'exemplaire qu'elle a en sa possession ira à la bibliothèque.

Mise au vote, **cette décision est approuvée** à l'unanimité.

Adhésion de la commune de Céligny au groupement intercommunal de protection civile de Valavran (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver l'adhésion de la commune de Céligny au Groupement Intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC).
2. D'approuver les modifications des statuts, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, structurant le groupement intercommunal de protection civile entre les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix avec adjonction de la commune de Céligny.

3. De fixer l'entrée en vigueur desdits statuts, dès leur approbation par arrêté du Conseil d'Etat.

4. De donner les pouvoirs nécessaires au pour signer tous actes et pièces utiles à l'adhésion de la commune de Céligny au Groupement de l'ORPC Valavran.

5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes membres de l'ORPC Valavran.

6. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération de la Commune de Céligny dont la substance est son adhésion audit Groupement selon les statuts et accords préalablement entérinés par les communes membres.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour la liaison énergie école-centre communal polyvalent (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le projet de réalisation d'une liaison "énergies" du centre communal polyvalent, à l'école, par la salle de gym sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.

2. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 290'000.-

3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans les patrimoines administratif et financier selon la même clé de répartition que celle utilisée lors de la réalisation de l'ensemble communal polyvalent.

4. D'autoriser le Maire à prélever le montant de CHF 290'000.- sur les fonds propres communaux.

5. D'amortir cette dépense de CHF 290'000.- au moyen d'annuités suivant le plan d'amortissement de l'ensemble communal polyvalent qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 080.331 jusqu'en 2040.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Crédit d'investissement précédant la construction d'un centre communal polyvalent (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter le crédit d'investissement de CHF 451'496.65 pour les frais précédant la construction d'un centre communal polyvalent sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans les patrimoines administratif et financier selon la même clé de répartition que celle utilisée lors de la réalisation de l'ensemble communal polyvalent.
3. D'autoriser le Maire à prélever le montant de CHF 451'496.65 sur les fonds propres communaux.
4. D'amortir cette dépense de CHF 451'496.65 au moyen d'annuités suivant le plan d'amortissement de l'ensemble communal polyvalent qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 080.331 jusqu'en 2040.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Crédit d'étude pour l'aménagement du chemin de la Petite-Voie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser une étude en vue de l'aménagement du chemin de la Petite-Voie.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 97'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, la dépense sera amortie en totalité dès l'année qui suit l'abandon de l'investissement par le biais du compte de fonctionnement sous rubrique N° 710.331.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 12 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

Crédit d'investissement pour la modération du trafic au chemin du Pré-Roset (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder aux travaux de modération de trafic au chemin du Pré-Roset, par l'aménagement de places de parc en alternance et l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 109'080.- pour couvrir cette dépense.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir cette dépense au moyen de vingt annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte N° 620.331.00 de 2013 à 2032.

Mise au vote, **cette délibération est refusée** à l'unanimité.

Nouvelle structure de la CAP (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".
2. D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 21 décembre 2012).
3. De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) "Ville de Genève et les autres communes genevoises".
4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 242'008.00 correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.
5. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n° 050.304 "Caisse de pension".
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente lente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. D'approuver le règlement de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.
8. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.
9. De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises", ci-annexé, sera appliqué.
10. D'approuver les compétences déléguées

à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.

11. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.



Droit de préemption

M. le Maire fait une proposition inédite. Il s'agit d'exercer le droit de préemption de la commune, sur la parcelle 1506 de Genthod. Le bien immobilier vendu fait l'objet d'un droit de préemption légal en faveur de l'Etat et de la commune. Dès lors, il y a une possibilité de faire valoir ce droit en achetant ce bien. C'est un bien d'une valeur de CHF 1'575'000.- dont l'espace est de 980 mètres carrés sur les hauts de Genthod. Pourquoi cette démarche? Parce que la cour des comptes a reproché de mal gérer les fortunes. Donc faire l'acquisition d'un objet de patrimoine financier que l'on n'a pas besoin d'amortir avec une location adéquate va amener un rendement supérieur.

Le Conseil municipal décide:

De voter pour une entrée en matière sur une proposition de la Mairie pour exercer le droit de préemption sur un bien immobilier.

Mise au vote, **cette proposition est acceptée** par 12 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

Commission ad hoc

Mme Isch explique que lors de la première commission de la nouvelle commission ad hoc les noms suivants ont été proposés: président M. Guex et vice-présidente Mme Isch. Elle aimerait avoir la validation du Conseil Municipal sur ces deux noms.

Le Conseil municipal décide:

De voter pour la validation de la décision de voir M. Guex en tant que Président et Mme Isch en tant que vice-présidente.

Mise au vote, **cette proposition est acceptée** par 11 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions.

Renvoi en commission des Finances pour tous les investissements

Le Conseil municipal décide:

De voter pour le renvoi en commission des Finances pour une réflexion et une préparation d'une présentation cohérente au Conseil Municipal.

Mise au vote, **cette proposition est acceptée** par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Séance extraordinaire du mardi 19 mars 2013

Droit de préemption sur la vente de la parcelle n° 1506 sise au 6, chemin du Sautoir-d'Or

Le Conseil Municipal décide:

1. D'autoriser le Maire à exercer le droit de préemption de la commune de Genthod, visant à acquérir la parcelle n° 1506 sise au lieu-dit "Le Chena", commune de Genthod, d'une surface de 935 m² et sur laquelle reposent les bâtiments Nos 1095: garage privé; 1039: habitation à un seul logement; adresse: ch. du Sautoir d'Or 6, 1294 Genthod

Il dépend de cette parcelle la copropriété pour 1/5^{ème} de la parcelle 1522 d'une surface de 299 m², même commune et lieu-dit, sur laquelle ne repose aucun bâtiment.

pour le prix de CHF 1'575'000.- + frais d'acte estimés à CHF 78'750.-; Total CHF 1'653'750.-

2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de CHF 1'900'000.-, permettant l'acquisition de la parcelle concernée, y compris ses frais d'acte, ainsi que le remboursement des frais et des intérêts courus payés par l'acquéreur évincé.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'900'000.- directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine financier.
4. De munir la présente délibération de la clause d'urgence compte tenu du délai imparti à la commune de Genthod pour se prononcer, soit le 27 avril 2013.

Mise au vote, **la délibération est refusée** à l'unanimité.

Séance du mardi 9 avril 2013

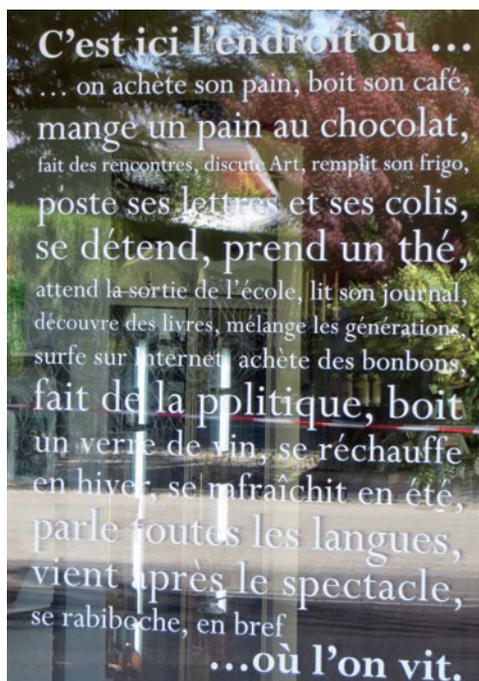
Constitution d'une Sàrl destinée à la reprise de l'activité de l'actuelle épicerie (délibération)

Le PDC demande que la délibération soit renvoyée pour étude avec consultations de spécialistes à la commission des Finances et que le cas échéant deux délibérations au moins soient proposées.

Mis au vote, **le renvoi en commission des Finances est refusé** par 7 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter que la Commune de Genthod crée, avec Madame Iris Maag et Monsieur Daniel Burkhardt (ci-après les exploitants), une société à responsabilité limitée (ci-après: la Sàrl), dotée d'un capital social de CHF 20'000.- lors de sa création, destinée à la reprise de l'activité de l'actuelle épicerie "Le jardin d'Iris" et à l'exploitation de la nouvelle épicerie au chemin de la Pralay, comprenant un tea-room et une agence postale, sur la base du projet des statuts négociés.
2. D'accepter que la Commune de Genthod participe au capital social de la Sàrl, à concurrence de 35%, par l'achat de 70 parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100.-, pour un montant total de CHF 7'000.-.
3. De prendre en charge les frais de réation de cette Sàrl, sous déduction de la participation de la Poste à ces frais, dont le montant est encore à négocier.
4. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 11'000.- destiné à financer l'acquisition et la création de la Sàrl "Le Jardin d'Iris Sàrl", telles que définie aux points 2 et 3.
5. De comptabiliser la dépense nette, directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine financier, compte 050.121.00.



6. D'octroyer d'ores et déjà aux exploitants un droit d'emption exerçable une fois sur les parts sociales décrites sous point 2 leur permettant de se porter acquéreurs des-dites parts en totalité ou pour partie, dans un période de 24 mois à compter du remboursement complet du prêt tel que défini au point 8.
7. De charger le Maire de signer l'acte notarié relatif à la création de la Sàrl.
8. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 30'000.- destiné à l'octroi d'un prêt à la Sàrl, remboursable, avec un taux d'intérêts de 1.5% par année, en vue de couvrir les éventuelles pertes ou le manque de trésorerie de cette dernière, durant ses trois premiers exercices annuels complets.
9. De charger le Maire de libérer tout ou partie de ce prêt sur demande écrite de la Sàrl, sur la base des documents attestant desdites pertes ou dudit manque de trésorerie de la Sàrl.
10. De comptabiliser ce prêt directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine financier, compte 050.122.00.
11. De comptabiliser les remboursements directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod en déduction du prêt, dans le patrimoine financier, compte 050.122.00 et les intérêts sur le compte 940.422.00.
12. De charger le Maire de conclure une convention de partenariat relative à la création et à l'exploitation d'une épicerie avec tea-room et agence postale au chemin de la Pralay à Genthod avec Madame Iris Maag et Monsieur Daniel Burkhardt.
13. De charger le Maire d'étudier la possibilité d'implanter un système de caméras de surveillance dans et autour du bâtiment de l'épicerie.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 11 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention.

Crédit d'investissement pour la réfection du cheminement au ch. des Chênes (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à la pose d'un revêtement bitumineux beige, ainsi qu'à l'installation de deux candélabres sur le cheminement existant au ch. des Chênes.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement de CHF 132'000.- pour couvrir cette dépense.
3. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 620.501.49.
4. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 050.141.49.
5. D'amortir cette somme en 20 ans à compter de l'année 2014 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 620.331.00.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

Eclairages

M. Guex prend la parole. Le contexte général est l'économie d'énergie et la pollution lumineuse. Il trouve les lumières très esthétiques mais éclairent à 180 degrés et une bonne part du paysage, des jardins et des milieux attenants en plus des chemins qu'ils sont censés éclairer, ce qui est une pollution en terme de paysage mais aussi une perte au niveau du flux de l'énergie.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer cette délibération en commission de l'Environnement.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 11 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

Séance du mardi 7 mai 2013

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de CHF 467'726.69 selon le compte de fonctionnement 2012.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Approbation des comptes 2012 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 9'044'402.70 aux charges et de CHF 11'544'022.96 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'499'620.26.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 10'480'454.56 aux dépenses et de CHF 186'642.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'293'811.71.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'293'811.71 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 2'139'439.59 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, par l'excédent de revenus pour la somme de CHF 2'499'620.26, le solde de CHF 5'654'751.86 étant financé par les réserves inscrites au bilan,
5. D'approuver l'augmentation de la fortune s'élevant à CHF 2'499'620.26 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant à l'actif un montant de CHF 90'461'047.00 qui se compose de:

> Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	60'919'818.09
> Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	29'541'228.91
> Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
> Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	90'461'047.00

et au passif un montant de CHF 90'461'047.00 qui se compose de:

> Engagements courants et passifs transitoires (natures 20)	CHF	929'280.59
> Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	0.00
> Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	344'895.95
> Provisions (nature 24)	CHF	3'405'016.07
> Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	5'259'990.25
> Fortune nette (nature 29)	CHF	80'521'864.14
Total du passif	CHF	90'461'047.00

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 0.00.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Crédit d'investissement intercommunal destiné à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le projet de réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac), sis rte de Lausanne sur la parcelle n° 3386 de la commune de Bellevue.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 850'000.- représentant la participation de la commune de Genthod à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL.
3. De financer les travaux d'un montant total de CHF 1'850'000.- destinés à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL, sis rte de Lausanne sur la parcelle n° 3386, à hauteur de CHF 50'000.- par la commune de Collex-Bossy, CHF 100'000.- par la commune de Pregny-Chambésy et pour moitié du solde par les communes de Genthod et de Bellevue, soit respectivement CHF 850'000.-.
4. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Bellevue.
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir le montant incombant à la commune de Genthod de CHF 850'000.- et le montant du crédit d'étude de CHF 100'000.- représentant la participation de la commune de Genthod aux travaux d'étude de la réfection des locaux de la Section Bellevue-Genthod de la SISL (total de CHF 950'000.-) au moyen de 30 annuités de CHF 31'666.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 14.331.
7. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.



Crédit d'investissement destiné à financer le GIBC pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 138'450.- destiné à financer le groupement du Bâtiment de la Crèche (GIBC) pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche.
2. De financer l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment de la crèche intercommunale selon la répartition suivante établie en respect de l'article 6 des Statuts du Groupement (LC 06 555) du 27 mars 2007, soit:

Commune de Bellevue
CHF 154'050.-

Commune de Collex-Bossy
CHF 79'950.-

Commune de Genthod
CHF 138'450.-

Commune de Pregny-Chambésy
CHF 147'550.-

Total
520'000.-

3. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Collex-Bossy, de Bellevue et de Pregny-Chambésy.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif,
5. D'amortir le montant incombant à la commune de Genthod de CHF 138'450.- au moyen de 8 annuités de CHF 17'306.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 54.331.
6. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Séance du mardi 25 juin 2013

Crédit d'investissement destiné à la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Malagny (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder aux travaux de construction d'un collecteur EU à la route de Malagny et dans les parcelles privées 6171 et 6819 de la Commune de Versoix.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 360'000.-, dont à déduire la subvention cantonale à recevoir.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 71.331.



Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

Crédit d'investissement destiné à la conservation des fresques et plafonds peints sur bois de la salle seigneuriale (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à une conservation curative des fresques et plafonds peints sur bois de la salle seigneuriale,
2. D'ouvrir au Maire un Crédit d'investissement de CHF 50'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 08.331.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Crédit d'investissement pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture communal. Phase 1, école et parascolaire (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De mettre en place un concept de plan de fermeture global à l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales.
2. De déployer un logiciel de gestion centralisé pour tous les types et combinaisons d'installations de fermeture.
3. De réaliser la mise en passe mécatronique de l'école et du bâtiment du parascolaire du centre communal polyvalent.
4. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.-.
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir le montant de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 21.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement destiné à l'assainissement du mur de soutènement côté lac de la Revillotte (délibération)

Mme Pitteloud soumet au vote le renvoi à la commission du Génie civil.

Mise au vote, **la délibération est renvoyée** par 10 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

Présentation du concept de l'inauguration du Centre communal

Mme Pitteloud soumet à un vote de principe le concept présenté.

Mis au vote, **le concept est accepté** par 11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Séance du mardi 17 septembre 2013

Présentation du projet de budget 2014

M. le Maire communique le budget 2014. Dorénavant, l'Exécutif présente le budget en première lecture. Un document à ce sujet a été communiqué en amont à cette séance. Ce dernier servira de base pour le travail en commission. L'attention est portée sur le point 34 (la salle de gym), le point 54 (la crèche) et sur le total général avec une majoration de 10%. Il ajoute qu'il est ouvert à toute proposition.

Il est proposé de renvoyer en commission des Finances l'approbation du Budget 2014

Mis au vote, **le renvoi est approuvé** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Projet des Bains du Saugy, état d'avancement et décision

La proposition soumise au Conseil Municipal est d'aller de l'avant pour la demande d'autorisation de construire.

Mise au vote, **la proposition est approuvée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Transfert du bâtiment provisoire du parascolaire du patrimoine administratif au patrimoine financier (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le transfert de la valeur bâtiment provisoire du parascolaire, soit CHF 1.- du patrimoine administratif au patrimoine financier de la commune de Genthod.
2. De comptabiliser le transfert dans le compte des investissements pour le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 8 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Organisation du Conseil Municipal et des commissions

M. Keller demande que soit soumise au vote du Conseil Municipal la mise à disposition d'un ordinateur portable se trouvant en séance lorsque les commissions siègent en séance.

Mise au vote, **cette mise à disposition est approuvée** par 10 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

Activité de l'aéroport

Le groupe PLR souhaite interpellier l'exécutif au sujet de la position de la Commune par rapport à la croissance de l'activité de l'aéroport.

Est soumis au vote le renvoi du sujet à la commission Environnement.

Mis au vote, **le renvoi est approuvé** par 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

Séance du mardi 15 octobre 2013

Crédits d'investissement pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture communal, phase 2, centre communal et salle de gymnastique (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser la mise en passe mécatronique du centre communal et salle de gymnastique.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant de CHF 100'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 080.331.

Mis au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Proposition du maire relative à l'approbation du bouclage de crédits

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter le bouclage des crédits d'investissements suivants comprenant un dépassement pour un montant total de CHF 36'406.26, soit:
 - > CHF 17'872.56 pour les travaux supplémentaires occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau communal
 - > CHF 18'533.70 pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture global à l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales, phase 1 – Ecole et parascolaire.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 36'406.26.
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Mis au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Conférence sur la densification de la zone 5 du 17 septembre 2013

Le renvoi du sujet sur la densification de la zone villas à la commission sur l'Aménagement du Territoire est proposé

Mis au vote, **le renvoi est approuvé** par 8 voix pour, 5 voix contre, 2 absents.

Séance du mardi 12 novembre 2013

Taxe professionnelle communale 2014 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Indemnités aux Maire et Adjointes (délibération)

Le Président invite à passer au vote pour une suspension de séance.

Le Conseil municipal décide:

De suspendre la séance.

Mis au vote, **la suspension est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Le Président propose tout d'abord de voter l'amendement qui modifie la délibération, concernant les indemnités aux Maire et Adjointes.

Le Conseil municipal décide:

De voter l'amendement qui modifie la délibération, concernant les indemnités aux Maire et Adjointes.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil municipal décide:

De fixer les indemnités allouées au Maire et aux adjointes, soit CHF 148'200.- au total.

De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2014 suivante:

02.300

Indemnités Maire et Adjointes:

CHF 148'200.-.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2014 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 12'292'737.- aux revenus et de CHF 12'309'503.- aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 16'766.-.
2. De fixer le taux des centièmes additionnels pour 2014 à 25 centimes.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 11 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

Propositions individuelles et questions

M. Feyer propose, au vu des économies et des finances saines de la commune, de faire un don d'un montant de CHF 5'000.- pour soutenir les victimes du typhon aux Philippines, ainsi que de verser les jetons de présence de la présente séance.

Le Président soumet cette proposition au vote.

Le Conseil municipal décide:

De faire un don d'un montant de CHF 5'000.- pour soutenir les victimes du typhon aux Philippines, ainsi que de verser les jetons de présence de la présente séance.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Stalder soumet l'idée de verser ce don à la Chaîne du Bonheur.

Le Conseil municipal décide:

De verser ce don à la Chaîne du Bonheur.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Inauguration centre communal

Motion du GIG – Spectacle ICC Indemnité extraordinaire à l'attention de Isabelle Isch

Le Président propose, au vu de l'aspect financier de cette proposition, de la renvoyer en commission des Finances. Il invite au vote.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer cette proposition en commission des Finances.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Séance du mardi 10 décembre 2013

Crédit d'investissement de CHF 103'000.- destiné aux travaux de réfection des toitures basses du restaurant du Creux-de-Genthod (délibération)

M. Honegger invite de voter le renvoi de la délibération en commissions des Bâtiments et des Finances.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer la délibération en commissions des Bâtiments et des Finances.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Amortissements complémentaires 2013 et moyen de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction d'une salle de gymnastique pour un montant de CHF 380'000.- dans les comptes de l'exercice 2013.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 34.332 "Amortissement complémentaire du patrimoine administratif".
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de CHF 380'000.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Propositions individuelles et questions

M. Feyer réitère sa demande aux membres du Conseil municipal d'offrir leur jeton de présence de la présente soirée à "La Thune du Cœur" comme chaque année.

M. Honegger invite au vote.

Le Conseil municipal décide:

D'offrir les jetons de présence de ses membres de la présente soirée à "La Thune du Cœur".

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 10 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2013

Rapports des commissions | séance du
Conseil municipal du mardi 5 mars 2013

Bâtiments

Rapport de M. Wolfgang Honegger
président

La commission s'est réunie onze fois en
2013 et a traité des sujets suivants:

> Centre communal

Les finitions des bâtiments à l'intérieur
et l'aménagement à l'extérieur ont
occupé les membres de la commission
durant les derniers mois avant l'inau-
guration. Leurs préoccupations ont
été du choix des chaises et des tables
jusqu'au système d'arrosage pour les
arbres. Vu le résultat, on peut considérer
que la commission n'a pas si mal tra-
vaillé durant les six dernières années.

> Rénovation de l'école

La rénovation a pris autant de temps
que la construction du Centre communal,
mais le résultat est à la hauteur des
attentes, surtout l'extension côté Jura.
Les panneaux photovoltaïques sur le
toit de deux bâtiments ont généré le
premier retour sur l'investissement
effectué.

> Maison du Pressoir

En ce qui concerne la maison du Pressoir,
la commune a reçu l'autorisation de
construire sous certaines réserves: il
s'agit du concept énergétique et de
l'enveloppe thermique du bâtiment.
La commission craint l'obligation d'in-
staller un chauffage géothermique, ce
qui augmentera la facture finale des
travaux.

> Local du Sauvetage

La mise en état du local du Sauve-
t a g e
du lac, en coopération avec la commune
de Bellevue sur leur terrain, va bon
train. Une visite du chantier par les
commissaires est prévue prochainement.

> Bâtiment pour la Voirie

Un autre projet, considéré comme prioritaire il y a 5 ans et abordé à l'époque avec
beaucoup d'élan, n'avance guère: c'est la construction d'un bâtiment digne de ce
nom pour la voirie. La commission demande à l'Exécutif de frapper plus fort encore
aux bonnes portes du département du Conseiller d'État Monsieur Longchamp.

> Restaurant du Château

La commission s'intéresse aussi de près au restaurant du Château, tout particu-
lièrement à l'état de ses toilettes vétustes.

Le président ne veut pas manquer de remercier les membres de la commission de
consacrer de nombreuses et, en général, de très longues soirées pour ces séances.

Culture et bibliothèque Rapport de Mme Isabelle Isch | présidente

La commission de la Culture et Bibliothèque s'est réunie à sept reprises en 2013 et a
traité des sujets suivants:

> Pourcent culturel

Mandatée pour l'attribution du pourcent culturel, prévu dans le budget de construc-
t o n
du nouveau Centre communal, la commission après réflexion et discussions s'est
prononcée, à l'unanimité, pour:

- > soutenir le projet présenté par M. Jo Fontaine, artiste genevois, pour une sculp-
ture en serpentine de trois disques, rappelant les trois bâtiments;
- > une fresque dans un des bâtiments par les enfants de l'école;
- > une valorisation de la Webcam en proposant une exposition topographique
temporaire.

Plusieurs membres du Conseil municipal ont visité l'atelier de M. Fontaine et ce projet
s'est concrétisé le 2 novembre 2013; l'œuvre s'appelle "Terciel".

Les autres propositions restent en suspens pour l'instant.

> Inauguration du Centre communal

L'idée de départ d'un spectacle fédérateur autour du Centre communal a germé il
y a plus de deux ans. Après un travail important de réflexion et une première ren-
contre avec la population gentousienne intéressée par ce projet, M. Pierre Miserez
est venu présenter le concept du spectacle pour l'inauguration qui se voulait
rassembleur, intergénérationnel et dynamique.

La création s'est faite pendant presque une année par des improvisations des par-
ticipants, comédiens amateurs et professionnels, musiciens, sociétés communales
et l'aide de MM. Christophe Bugnon et Pierre Miserez pour l'écriture des textes,
avec la participation pour certains sketches de MM. François Creux et Jean-Pierre
Guex et la complicité de Mme Isabelle Isch.

Les commissions de la Culture et des Bâtiments ont décidé de créer une commission
"Inauguration", proposition acceptée par le Conseil municipal du 5 mars 2013,
avec comme président pour la partie logistique M. Bastien Guex et pour la partie
artistique Mme Isabelle Isch. Se sont joints à cette commission Mmes Anne-Claude
Semon, Marie-France Mutillod, Elisabeth Stalder et M. Wolfgang Honegger.
M. Pierre Miserez y a aussi été associé et le représentant de la Mairie était
M. Michel Stalder.

L'inauguration du Centre communal a été un succès fabuleux et la fête a dépassé
toutes les attentes en termes de participation et d'ambiance, ce qui a nécessité des
ajustements indispensables. L'implication forte des communiers a permis un succès
sans précédent et la qualité de la fête est le résultat direct de cet engouement
extraordinaire et aussi des 297 volontaires du spectacle, âgés entre 4 et 90 ans,
qui ont contribué à cette fête magique qui a su passer outre la plupart des réticences
des uns et des autres et à mettre en évidence le potentiel de la nouvelle salle, mais
surtout le potentiel des habitants du village et là c'est vrai que c'est incroyable.
Quelle aventure humaine!

Merci aux trois metteurs en scène qui se sont donnés sans relâche, MM. Pierre Miserez, Pierre Dubey et Frédéric Perrier.

La présidente de la commission souhaitait ici aussi remercier M. Bastien Gueux pour avoir été son binôme dans cette aventure passionnante.

L'objectif d'un spectacle fédérateur et rassembleur par et avec les Gentousiens autour de ce magnifique Centre communal est atteint, la population a transmis son plaisir et a salué la performance de cette journée exceptionnelle.

L'exercice est réussi et chapeau bas à tous les acteurs de cette belle réussite, tant au niveau du spectacle que de la logistique.

> Programme culturel

La commission a élaboré un programme culturel qu'elle souhaite éclectique.

C'est "Marina Frei" et son seule en scène plein d'humour qui a fait salle comble au mois de janvier.

Le mois d'après la chanteuse "Sand" a transmis ses émotions lors d'un concert à la salle communale.

En mars, c'est "Anthéa", un quatuor piano, violon, violoncelle et alto qui a présenté deux magnifiques pièces maîtresses du répertoire classique.

Avril a accueilli le traditionnel concert de jazz, par la formation "Rio Jazz", une formation de cinq musiciens, dont M. Pierre Planche de Genthod, qui a ravi le public avec des standards du jazz issus des années 40 à 60.

Au mois de mai, c'est une prestation de MM. François Creux, Ömer Sipahi et Xavier Pares qui a entraîné le public dans une soirée de musiques de films.

Après l'été, "Caveman", un seul en scène, a aussi fait salle comble, pour un spectacle hilarant sur un thème universel: les relations entre hommes et femmes.

En novembre, pour la première soirée dans le cadre de la saison culturelle dans la nouvelle salle communale, c'est un film d'Yves Matthey, avec le jeune Gentousien Anthony Cattin, "Bob et les Sex Pistaches", qui a rendu un hommage musical et surtout déjanté aux "P'tits rockers du monde entier". Puis c'est Lara Brown, chanteuse québécoise, qui a charmé le public par un alliage magnétique rétro moderne de chansons électro-pop.

Et finalement, en décembre, c'est "Kandha Trio", piano, violon et violoncelle, qui a séduit un nombreux public.

Des propositions de spectacles ont été étudiées pour la saison 2014, allant de septembre à décembre, et celles retenues ont été transmises à la Mairie pour le suivi. Qu'elle en soit remerciée!

Dès 2015, la commission a décidé d'établir un programme culturel sur une année civile.

Elle a aussi commencé à mener une réflexion sur la politique culturelle.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le "Tatoo Festival", en collaboration avec la commune de Bellevue, ont été validés.

> Tréteaux

La fête des Tréteaux a eu lieu le 21 septembre 2013. Elle a été très appréciée par la population et fort bien organisée par le comité d'organisation, que je remercie chaleureusement pour son travail.

> Festival Antigél

La commune a participé pour la première fois au Festival Antigél et a accueilli au Temple le 6 février 2013 un concert surprenant de cors des Alpes par la formation "Hornroh", qui a eu beaucoup de succès.

Elle a décidé de renouveler la participation de la commune en 2014 à ce festival. Le concert a été fixé au samedi 8 février 2014 dans le nouveau Centre communal par un artiste de la scène folk new-yorkaise de renommée internationale.



> Demandes de subventions

La commission a étudié plusieurs dossiers et a alloué des subventions à divers projets culturels.

> Budget 2014

Le budget a été étudié et les montants, destinés aux subventions attribuées aux sociétés communales qui concernent la culture et également aux différentes manifestations communales, ont été alloués. La commission a aussi arrêté les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque.

Pour terminer, la présidente remercie les membres de la commission de la Culture pour leur participation aux commissions, M. Stéphane Baratelli et M. Michel Soutter pour l'organisation de la partie logistique de la saison culturelle, et surtout M. Michel Stalder pour son soutien et son écoute dans les nombreux dossiers traités cette année au niveau de la Culture.

Environnement

Rapport de M. Georg Feyer | président

La commission s'est réunie quatre fois en 2013 et les sujets abordés ont été:

> Journée Nature

La journée Nature a eu lieu le 1^{er} septembre 2013, en collaboration avec l'ASDD et la commune de Versoix pour l'inauguration du guide "Versoix-Genthod".

Visite guidée des plus beaux coins de Versoix et Genthod. Après une halte pour le repas à la ferme du Pré Vert à Genthod, la commission a visité le nouveau Centre communal, fait des arrêts aux maisons de notre patrimoine et terminé au restaurant du Creux-de-Genthod pour un apéritif offert par la commune.

Plus de cent personnes ont participé, dont une grande majorité de Gentousiens.

> Introduction de la taxe poubelle dans le canton de Vaud

Après l'introduction d'une taxe poubelle dans le canton de Vaud, la commission a obtenu de Transvoirie les chiffres des trois premiers mois de 2013: il n'y a pas d'augmentation du tonnage des déchets, les Vaudois ne vident pas

leurs poubelles sur notre commune. Cela sera contrôlé lors du bilan de l'année 2013.

> Éclairage public

A la suite d'une motion au Conseil municipal, les membres de la commission ont reçu, le 4 juin 2013, M. Pavesi des SIG pour faire le bilan de l'éclairage de Genthod. Actuellement, il y a quelques lampes à vapeur de mercure qu'il faudra changer d'ici au printemps 2014. Les autres lampes sont toutes équipées d'ampoules économiques. Les SIG ont installé deux lampes en test près du Temple, une avec une ampoule CPO et une avec une ampoule LED.

> Écopoints

La commission a discuté des écopoints et poubelles enterrées. La Mairie a reçu un projet de Transvoirie, discuté en séance en janvier 2014.

> Décoration des armoires électriques

Les membres de la commission ont effectué un tour dans le village pour étudier l'ornementation des armoires électriques selon l'offre des SIG. Ils offrent la décoration de cinq armoires pendant 5 ans. Le projet pour 2013 est prêt et sera remis à la Mairie.

> Atelier de décoration de Noël

Le 23 novembre 2013 a eu lieu l'atelier de Décoration de Noël. Trente Gentousiens ont participé sous la conduite de Mme Chloé Savary. Celle-ci est remerciée pour l'animation de cet atelier. Les participants ont fait un joli travail.

> Budget 2014

Le 29 octobre 2013, le budget 2014 a été établi.

Le président remercie les membres de la commission pour leur participation active et constructive.

Finances

Rapport de M. Jean Keller | président

La commission des Finances a commencé l'année par se pencher sur la modification des statuts de la caisse de pension des employés communaux pour faire suite à la modification de la législation fédérale sur la prévoyance. Cette modification a nécessité la création de nouveaux statuts

pour la CAP, ainsi qu'un crédit extraordinaire de CHF 242'008.- pour la commune de Genthod. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil municipal à une très forte majorité.

La commission s'est également concentrée sur l'approbation des comptes 2012, qui ont dégagé un excédent de CHF 2'499'620.-, ce qui reflète la situation très saine des finances communales, ainsi que la bonne gestion des deniers publics par l'Exécutif.

Sur proposition de la Mairie, la commission des Finances s'est également penchée sur la réforme du processus budgétaire qui a été mis en place cette année pour la première fois avec le vote du budget 2014.

Il faut souligner le travail important de la Mairie, ainsi que le succès du nouveau processus qui est maintenant en conformité avec la loi.

L'année prochaine, la commune devrait également présenter une situation financière équilibrée, puisque le Conseil municipal a voté un budget qui présente un excédent de CHF 16'766.-.

Génie civil et Mobilité

Rapport de M. Christophe Favre
président

Le rapport de la commission Génie civil et Mobilité sera court, la commission ne s'étant réunie que trois fois cette année.

Toutefois, cela aura permis de finaliser le projet de trottoir et d'éclairage au chemin des Chênes et de lancer les études pour la requalification du chemin de la Petite Voie.

Il faut noter particulièrement cette année les efforts de communication de M. l'Adjoint Andréas Baumgartner entre l'Exécutif et les membres de la commission de Génie civil, entre autres sur l'avancement des différents dossiers. Les membres de la commission remercient M. l'Adjoint et espèrent que cela continuera ainsi ou même s'améliorera.

Pour 2014, l'objectif principal est de mettre au clair le statut des canalisations du chemin des Troiselles et du haut de la route de Rennex, ainsi que la responsabilité financière de leur réalisation.

Scolaire

Rapport de M. Marco Realini | président

La commission Scolaire, réunie quatre fois durant l'année 2013, a poursuivi sa mission d'organisation de la fête des Promotions dans un esprit d'amélioration continue et de respect du budget défini.

Le concept, visant à élargir l'offre de repas sur plusieurs stands et par plusieurs sociétés locales, est maintenant bien maîtrisé et a donné de très bons résultats en termes de convivialité de la fête et d'offres variées de spécialités gastronomiques. La diversité des jeux proposés pour les enfants a donné aussi une fois de plus des résultats positifs.

L'installation des nouveaux jeux dans le préau de l'école s'est aussi bien déroulée, à la grande satisfaction des enfants.

Pour citer d'autres événements ayant eu lieu:

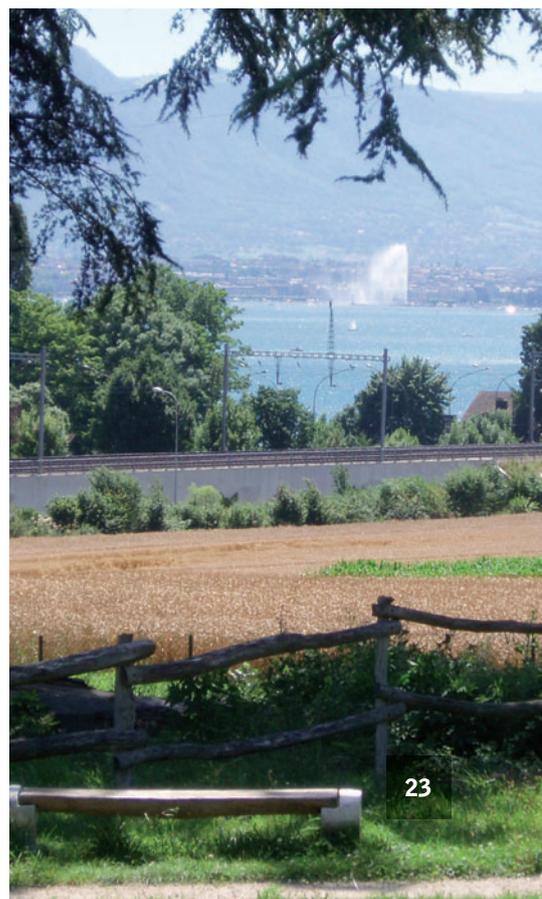
- > L'installation de l'arbre de Noël dans le préau, avec le goûter pour les enfants (2 décembre),
- > les chants des enfants pour les aînés de Genthod (16 décembre).

De bons rapports de travail se sont instaurés avec le nouveau directeur de l'établissement scolaire de Genthod-Bellevue, M. Salvatore Chudzinski, qui est maintenant en place depuis une année.

L'analyse des besoins afin de planifier et mettre en œuvre la première édition des Promotions dans le nouveau Centre communal en 2014 a déjà été initiée.

Le président remercie Mme Sonia Lardi Debieux, Mme Sandra Rochat et M. Stéphane Baratelli, ainsi que les membres de l'Exécutif pour leur disponibilité et leur coopération.

Un remerciement aussi aux membres de la commission pour leur engagement.



Sécurité publique

Rapport de Philippe Lagrange | président
lu par Mme Isabelle Isch | vice-présidente

La commission a abordé les sujets suivants:

> Parking pour les remorques et mobiles homes ventouses

À la suite de demandes pour supprimer le parking des remorques et mobile homes ventouses dans le quartier de la Chêna, la commission a envisagé différentes solutions pour résoudre ce problème dans toute la commune. Afin de pouvoir interdire ou limiter le parking de ces véhicules, la commune doit proposer une solution de parking à leurs propriétaires.

Le projet en cours est d'aménager un parking à la suite de celui de la commune de Bellevue à côté de l'espace de récupération des Chanâts. Le terrain appartenant à l'Aéroport de Genève, la commune a fait une demande et attend l'autorisation de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile avant de pouvoir commencer les travaux.

> Demande pour la création d'un passage piéton sur le chemin des Chênes, à l'issue du chemin de la Fauvette

La commission a donné un préavis favorable pour la création de ce passage piéton, mais la DGM a refusé cette demande.

> Sécurité au bas de la route du Saugy à l'intersection avec la route du Creux-de-Genthod

Pour les véhicules qui tournent sur la route du Creux-de-Genthod, il y a un réel danger. Une demande pour la pose d'un miroir a été faite à la DGM qui l'a refusée. La commission maintient sa demande et une lettre a été envoyée à Mme Künzler.

> Toilettes avec accès public

Projet de faire un WC public à côté de la salle des sociétés. Ce projet a été contesté par l'Association des Parents qui craint pour la sécurité des enfants. Préavis défavorable de la

commission.

> Pétition concernant les actes de vandalisme et d'incivilités

Des contacts ont été pris avec des sociétés de surveillance, afin d'envisager ce qui peut être fait pour répondre à cette pétition, comme par exemple des caméras de surveillance.

Affaires sociales et Naturalisations

Rapport de Mme Anne Boada
présidente

La Commission s'est réunie onze fois.

> Naturalisations

Trois demandes ont été reçues: deux préavis favorables ont été formulés; le dernier dossier étant agendé au Conseil municipal de février 2014.

> Aînés

Le 26 février 2013, quatre-vingts personnes sont allées voir "Carmen" au théâtre du Léman.

Nonante personnes ont profité de la sortie annuelle le 14 mai 2013: visite du Musée du jeu de La-Tour-de-Peilz, suivie d'une croisière gourmande au départ de Vevey.

Septante-cinq personnes ont participé à la traditionnelle sortie du cirque qui a eu lieu le 30 août 2013.

Le 11 novembre 2013, septante personnes se sont inscrites pour "Les Automnales" à Palexpo: transport en car, repas et mini-revue en fin d'après-midi.

Et, finalement, le 16 décembre 2013, les enfants de la section élémentaire ont chanté à la salle communale pour les aînés.

La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles.

> FASE

La commission suit l'évolution du mandat confié aux travailleurs sociaux hors murs et les activités proposées au local du Centre Sportif de la Vigne Blanche.

> Appartements

Trois appartements ont été attribués.

> Aide humanitaire

À la suite de l'étude de nombreuses demandes, les commissaires ont décidé d'octroyer un don à vingt-six dossiers pour une somme globale de CHF 80'000.- prévue au budget. Deux associations ont été auditionnées.

Depuis plusieurs années, la commission privilégie les petits projets concrets, comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, ainsi que l'installation de puits d'eau potable ou la distribution de nourriture.

La commission a également octroyé des dons à quelques organisations d'aide en Suisse, soit cinq dossiers pour une somme globale CHF 20'000.-.

Sports et Loisirs

Rapport de Mme Anne-Claude Semon présidente

Durant cette année, la commission s'est réunie trois fois.

Les membres de la commission ont auditionné deux jeunes sportifs de la commune qui demandaient des fonds pour les aider dans la pratique de leur sport.

Il s'agit pour la première demande d'un jeune homme qui a fait de la voile, qui a déjà obtenu des résultats en championnat Suisse et qui avait participé à un championnat



M. François Mazenod, Maire | M. Stephen Baird, Headmaster | M. Mark Williams, Chairman of the Board of Governors

du monde en "Optimist" en Nouvelle-Zélande. Il est maintenant passé à un bateau plus grand et vise également une sélection pour le Championnat du Monde Junior.

La deuxième demande concerne une jeune fille pratiquant l'équitation. Elle est sélectionnée dans le Cadre Régional Junior et désire participer au Championnat Suisse Junior. Par la suite, l'objectif est de participer à des épreuves d'un niveau supérieur et de s'ouvrir les portes du Cadre Jeunes Cavaliers.

La commission a été favorable à leur accorder une aide financière ponctuelle.

Lors de la séance sur le budget, une discussion a été ouverte concernant une proposition de créer un "chèque famille", soutenant la pratique du sport. Une réflexion est en cours.

Le concours de dessin pour la course de l'Escalade a été reconduit. Il a été gagné par Jane Via et son dessin a été imprimé sur les T-shirt offerts aux enfants participant à la course.

La commission a décidé de soutenir également les jeunes jusqu'à 20 ans qui participaient à la course en leur offrant la finance de l'inscription.





BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Rapport Bibliothèque 2013

Au 31 décembre 2013, le fonds disponible en prêt s'élevait à 13'379 documents, auxquels s'ajoutaient 92 ouvrages en "Large Vision", loués auprès de Bibliomédia.

4'862 auteurs étaient répertoriés, pour se partager l'espace sur les rayonnages et offrir une généreuse diversité de genres, de styles et de sensibilités.

Le fichier des adresses indiquait 35 nouveaux inscrits, soit un total de 317 lecteurs et familles de lecteurs dits "actifs" (dernier emprunt postérieur au 01.01.2011).

Les statistiques des prêts affichaient 11'469 mouvements, dans la répartition suivante:

- > 2'892 romans, biographies, revues et BD pour adultes;
- > 7'516 romans, albums, revues et BD pour enfants;
- > 913 documentaires pour adultes et/ou enfants;
- > 49 titres en langue étrangère;
- > 99 titres en "Large Vision".

Sur les 1'364 Bandes Dessinées que possède la Bibliothèque, seules 385 sont dans le secteur du public adulte, totalisant 202 prêts.

Les 979 autres Cédric, Garfield, Yakari, Léonard, Mélusine, Isidore, Natacha, Profs, Titeuf, Petit Œuf, Boule & Bill, Cupidon, Tintin, Astérix, Spirou, Benoît Brisefer, Schtroumpfs, Toto, Lucky Luke, Gaston, Marsupilami & Cie ont représenté à eux seuls 2'494 prêts de l'année!

Rodolphe Töpffer (Genève 1799-1846) est considéré comme le créateur de ce genre littéraire, aujourd'hui désigné comme "9^{ème} Art" et regroupant de nombreux talentueux "bédéistes".

Parmi eux, Philippe Garant, auteur et dessinateur de la BD "Petit Œuf", qui vint de Paris le samedi après-midi 2 mars 2013 pour expliquer la démarche créative d'une Bande Dessinée. L'animation eut lieu à la Salle Communale et les enfants, venus nombreux, purent participer activement aux étapes de création d'un héros: du choix de son nom au découpage de l'histoire, des bulles aux symboles et expressions du visage... Tout fut passé en revue avec humour et beaucoup de poésie. La séance de dédicace qui suivit rencontra un vif succès!

En septembre, les Editions "Encre Fraîche" - déjà présentées aux lecteurs en 2012 lors d'une rencontre à la Bibliothèque - furent invitées à participer à la fête des Tréteaux. En plus de la tenue d'un stand proposant leurs titres, on se souviendra avec bonheur de la présence de certains auteurs, tels que Laure Mi Hyun Croset, André Ourednik, Francine Collet, Jean Chauma et Sabine Dormont, qui lurent des passages de leurs textes, pour les uns dans la yourte, pour les autres dans le parc Lullin, devant la fontaine de l'épicerie ou encore au Temple. Leurs livres respectifs, contenant une dédicace spéciale à l'attention des "lecteurs de la Bibliothèque de Genthod", sont bien sûr disponibles en prêt à la Bibliothèque.

NALES

Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 8h15 à 11h45 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après-midi, sauf le mercredi.

Trois éducatrices, une auxiliaire et une apprentie ont encadré les enfants qui, selon leur âge, ont été répartis dans trois groupes.

Le groupe "jeu" a accueilli une vingtaine d'enfants de 2 à 3 ans deux matins ou deux après-midi par semaine. Les "grands", environ 25 enfants âgés de 3 à 4 ans, ont eu la possibilité de fréquenter le jardin d'enfants deux matins et deux après-midi ou un matin et deux après-midi par semaine.

Lors du premier semestre 2013, 45 enfants ont été accueillis (18 Bellevistes, 23 Genthousiens et 4 hors communes), alors que depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, 44 enfants (22 Bellevistes, 19 Genthousiens et 3 hors communes) fréquentent les "Petits Loups".

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

Depuis la rentrée de septembre 2009, le jardin d'enfants est devenu "entreprise formatrice". Une jeune apprentie gentousienne a eu l'opportunité d'effectuer son apprentissage en tant qu'"assistante socio-éducative" pendant trois ans.

Le jardin d'enfants a commencé sa 26^{ème} année d'activité à la rentrée de septembre 2013.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de dix membres. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact | Anne Boada | présidente | anne.boada@bluewin.ch | t. 022 779 01 97

Ecole de Genthod

> **Année scolaire 2013 | 2014**

Le 29 août 2013, 190 élèves ont repris le chemin de l'école à Genthod. Ces élèves sont répartis en 9 classes de la 1P à la 8P.

L'équipe des enseignants de l'école compte 11 titulaires de classe dont 4 titulaires en duo.

L'équipe des enseignants comprend également une enseignante d'appui et des maîtres spécialistes à temps partiel.

Nous avons accueilli pour cette rentrée une nouvelle enseignante titulaire de classe, Mme Emilie Hahling.

Cette année scolaire a été riche en événements et manifestations. En voici quelques-uns:

> **14 septembre 2013** | Inauguration du nouveau centre communal

Les chants et danses des élèves ont été préparés avec les enseignantes et les maîtresses de rythmique et musique, Mmes Aurora Creux et Claudine Bühlmann.

> **12 décembre 2013** | Fête de l'Escalade

Les élèves sont venus à l'école costumés. Ils ont pu manger une excellente soupe, préparée par M Bersier, le concierge, et briser plusieurs marmites en chocolat.

> **16 décembre 2013** | Concert pour les personnes âgées

Les enfants des classes élémentaires ont présenté des chants de Noël aux personnes âgées.

> **17 décembre 2013** | Fête de Noël

Cette fête s'est déroulée avec des chants interprétés par les classes élémentaires, accompagnés au piano par Mme Aurora Creux. Des airs traditionnels ont été joués à la flûte par des élèves de 8P, accompagnés pour un morceau par leur enseignant M. Dominique Favre à la flûte ténor, et la maîtresse d'appui, Mme Dominique Boeschel à la flûte alto.

> **Mai 2014** | Tournoi scolaire de football

Quelques élèves de 8P (classes de Mme Lucile Rochat et de M. Dominique Favre) ont participé au tournoi scolaire de football. Les élèves ont remporté la coupe de fairplay.

> **4 juin 2014** | Concert de flûte

Les élèves de 7P/8P (classe de M. Dominique Favre) ont offert à leurs parents un concert de flûte à bec au temple de Genthod.

> **11 juin 2014** | Journée des Chorales

Ce jour-là, les élèves des classes enfantines ont participé à une journée chorale qui a réuni des élèves des écoles de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy au centre communal de Genthod.

> **27 juin 2014** | Promotions

Cette année, le thème de la fête des promotions est "les couleurs". Elle clôturera, avec un programme riche et varié, l'année scolaire et sonnera le début des vacances d'été.

Contact

M. Salvatore Chudzinski | directeur
secrétariat Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

ABC Club Bellevue-Genthod

Les années passent et ne se ressemblent pas. Si l'on parle d'organisation, d'anticipation, de gestion, on pourrait presque parler de copier-coller. Presque, car même si les années ont rodé les membres du Club, les imprévus ne les laissent pas se reposer. Chaque événement ou innovation demandent du temps, du dialogue et de la corrélation. Que ce soit le travail effectué au sein du comité, auprès des professeurs, des membres ou des communes, le club s'attarde sur les questionnements, la réorganisation et le dialogue. Peut-être même cette année plus que les autres, la cohésion leur a permis de prendre des décisions qui semblaient les plus judicieuses pour l'association.

Ainsi, c'est au mois de mai 2012 que le nouveau programme 2012-2013 a été échafaudé sur la base des questions habituelles; Quels cours sont à reprogrammer? Quels sont ceux qui n'ont pas remporté le succès souhaité mais qui valent un second essai? Quelle est la demande des membres pour l'ouverture de nouveaux cours? Où trouver un professeur intéressé? Y a-t-il eu des contacts d'un professeur afin de mettre en place un nouveau cours?

Le point fait, faut-il entreprendre des changements d'horaire? Y a-t-il encore des plages horaires à disposition pour de la nouveauté?

Dernier point, demander l'accord aux communes pour le prêt des salles.

Les réponses aux questions obtenues, le club a pu établir le programme de l'année, le faire imprimer et entreprendre les démarches nécessaires à la distribution d'un tout ménage ainsi que dans les écoles de Genthod et Bellevue.

L'année a pu alors démarrer le lundi 10 septembre 2012, les nouveaux cours cha-peautés par les membres du comité quant à la distribution des clés, la présentation des salles et les informations concernant les inscriptions.

Cette année vingt-quatre cours ont été proposés dont cinq nouveautés et un tenté pour la seconde fois. Les membres du club ont été heureux de pouvoir compter une activité pour les tout petits (2 ½ à 4 ans) avec la gym parents-enfants. S'ajoute à ceci un cours de français adulte, massage

et réflexologie de détente I et II et bienfaits des huiles essentielles. Le cours de moderne jazz n'ayant rencontré aucune demande l'année précédente a tenté d'être reconduit, mais sans succès.

La gestion de cours a pu alors débiter. Le cours de hip-hop enfant III n'a rencontré aucune demande et le cours hip-hop adultes a débordé sous l'affluence. Au pied levé, le club a cherché un professeur afin de soulager le hip hop adulte et créer alors un hip hop jeunes adultes. De même pour le yoga qui a obligé le club à ouvrir un nouvelle plage horaire avec un yoga tonique. Le cours de thaïchi a changé de professeur. Le cours de massage et réflexologie de détente I a reçu quelques participants mais n'a pas pu donner suite au cours II. Les bienfaits des huiles essentielles n'a pas remporté de succès.

En conclusion, ont été présentés cette année vingt-deux cours, soit deux de plus que l'an passé. Le nombre de membre s'est élevé à deux cent quatre-vingt-sept soit, soixante-sept de plus que l'année précédente. Le club compte dix-sept professeurs.

La rentrée gérée, il était temps de songer à une soirée professeurs. Comme chaque année, une rencontre repas a été organisée à la salle des sociétés de Genthod au mois de février 2013. C'est un plaisir de se rencontrer avec les professeurs afin de faire connaissance, créer un lien et discuter autour d'un repas des différentes demandes. Cette soirée est toujours placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Les professeurs ont été bien représentés bien que le club souhaiterait que tous puissent être présents lors de cette soirée. L'essentiel étant que les personnes présentes réitérent leur plaisir de faire partie de l'ABC Club.

Comme chaque année, c'est avec un immense bonheur que la fête annuelle a été organisée, rebaptisée "Fête de l'ABC" et non plus "Fête des enfants" en vue des cours qui sont proposés aux adultes qui se produisent ce jour-là.

Ainsi, le 31 mai 2013, après quelques semaines de répétitions, c'est dans une ambiance festive que petits et grands ont pu fouler la scène de la salle communale de Bellevue.

Les plus jeunes de la gym parents-enfants, accompagnés d'un de leurs parents, ont fait l'honneur d'ouvrir et de conclure le spectacle en faisant fi d'une salle pleine. Quel courage pour ces artistes en herbe!

Après cette introduction, ce sont les élèves du cirque qui prirent possession de la salle et de la scène. Sur une musique de "West side story", l'attention de tous fût portée tantôt sur scène, tantôt au milieu de salle, admirant drap aérien et pot pourris tels que jonglage, boule, monocycle et équilibre.

Suivirent ensuite les élèves de "Bouger en s'amusant" embarquant le public sous le signe du bonheur, avec sourire et mélodie, ravissement pour petits et grands, fraîcheur et attendrissement.

Puis, la scène continua de vibrer sous les pas de hip-hop I et II, masqués pour l'occasion, combinant déhanchés, rythme et déplacés.

Pour conclure, ce sont les danseurs adultes hip hop I et II qui se donnèrent plus que jamais dans une énergie débordante. Dynamisme, à travers laquelle on ne pouvait que deviner plaisir et fierté.

Cette année, afin de ne pas rendre le spectacle trop long, le club a décidé de ne pas proposer d'entracte. C'est en toute fin de spectacle que les personnes présentes ont pu de désaltérer et se restaurer de petits encas tels que bretzels et pâtisseries. Des verres de sirop ainsi que des saladiers de chips furent offerts, chaque membre du spectacle bénéficiant d'un bon pour une boisson ainsi qu'une pâtisserie.

Cette fête, encore une fois, fût couronnée de succès, concluant une année pleine d'enthousiasme et d'épanouissement.

Comme annoncé lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2012, les membres du comité ont été entendus par la commune de Bellevue pour une présentation de l'association au mois de juin 2013. Après vingt minutes d'explications, dix minutes

furent réservées aux diverses questions. La commune de Bellevue ayant souci de connaître les activités présentes dans son village et d'en administrer ses subventions à bon escient.

L'année 2012-2013 s'est clôturée par un goûter pour les plus jeunes et un apéritif pour les moins jeunes offert par l'association.

En conclusion, le club ne peut que constater que l'année 2012-2013 s'est bien déroulée et terminée dans l'attente de mieux recommencer.

Le club se réjouit d'ailleurs de pouvoir prendre possession du centre communal de Genthod, qui permettrait d'aérer certains des cours dans lesquels les élèves se tiennent parfois à l'étroit.

Aussi, comme annoncé en début de rapport, il arrive de faire face à des imprévus auxquels les membres du comité n'avaient jamais été confrontés.

Ainsi, après avoir fait preuve de souplesse et tenté le dialogue le club a dû malheureusement mettre un terme à sa collaboration avec le professeur de thaïchi. Le but premier demeurant toujours esprit convivial, cours de qualité et tarif attractif, le club a dû faire un choix afin de préserver son optique. Il regrette de n'avoir réussi à garder ce cours qui remportait pourtant du succès.

Pour terminer, la présidente est heureuse de constater que l'ABC grandit dans une atmosphère toujours aussi sympathique et dynamique, qu'il en soit des élèves, des professeurs ou du comité.

Le club tient à sa "politique" et se donne les moyens pour la faire perdurer.

Le comité ne cesse de donner de son temps et de son énergie afin de faire vivre cette association et la présidente tient à les en remercier. La coopération entre chaque personne est le fruit d'une collaboration riche en dialogue, en confiance et en bonne humeur. Chacune amène son sourire et ses capacités à l'eau du moulin. Les remercie tous et toutes pour leurs qualités, leur temps et leurs sourires.

A ceci, bien entendu, s'ajoute les autres pièces maîtresses du puzzle, sans qui l'ABC ne pourrait pas tourner; les professeurs, fidèles et professionnels, les membres, assidus, sportifs et talentueux, les communes, généreuses et soutenantes ainsi que les vérificatrices aux comptes, Mmes Nicole Flumet et Françoise Duruz, attentives. Merci à tous, vous qui contribuez de près ou de loin à la vie de l'ABC Club.

A l'année prochaine avec des nouveautés et des nouveaux locaux.

Contact | Sabine Perritaz | présidente
t. 077 464 17 59 ou 022 774 04 06



110 ans ça se fête!

2013 fut une année pleine en émotions et riche en événements pour l'Harmonie. Outre la traditionnelle participation à la fête de la musique à Genthod, aux défilés des promotions à Bellevue et Pregny-Chambésy ainsi qu'au 1^{er} août, son année s'est vue parée de quelques événements majeurs.

Le premier et non des moindres a été le concert annuel commémorant le 110^{ème} anniversaire de l'Harmonie le 26 avril. Cette fête fut une belle réussite et elle a laissé à tous les participants un souvenir de "c'est quand qu'on remet ça". Un grand merci encore au club des Bellevistes pour avoir aidé l'Harmonie au service pour le repas ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre pour que cet événement reste immortalisé dans les mémoires.

Le deuxième événement important a été le voyage au Portugal entre les 8 et 11 août. L'objectif de cette virée était d'une part de découvrir la magnifique ville de Porto et les non moins éblouissants paysages de la vallée du Douro mais également de faire un concert en commun avec la Banda phylamornica de Sendim. Là encore une réussite complète tant du point de vue des yeux, du ventre et de la tête. Merci encore aux organisateurs pour ce très beau souvenir.

Le troisième acte majeur de cette année s'est déroulé au retour des vacances d'été avec l'inauguration consécutive du nouveau centre parascolaire et de la bibliothèque à Bellevue, de la nouvelle crèche intercommunale à Bellevue et pour finir du nouveau centre communal à Genthod. Là encore, la réussite était au rendez-vous tant au niveau de l'engagement des membres de l'Harmonie que celui des autorités qui lui font confiance dans l'animation musicale des fêtes villageoises.

Alors voilà une année comme on aimerait en vivre plus. Tout ceci ne serait bien entendu pas possible sans le soutien des autorités qui mettent à disposition des infrastructures et des moyens financiers de tout premier ordre alors merci à eux pour leur inconditionnel support.

Le président ne voulait pas finir ce petit compte rendu sans remercier les parents, les jeunes et moins jeunes musiciens qui donnent de leur temps et énergie afin de perpétuer l'art de la musique. Il est vrai que la musique adoucit les mœurs mais quand elle est jouée en groupe elle permet aussi à chacun de donner de la joie et de l'émotion. C'est avant tout pour ceux qui écoutent l'Harmonie que celle-ci met en œuvre un nouveau répertoire chaque année et essaie semaine après semaine de donner le meilleur afin de récolter de chaleureux applaudissements. Alors merci à vous cher public de venir nombreux encourager lors des différentes représentations de l'Harmonie.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore cette vénérable association plus que centenaire mais toujours aussi dynamique; le groupe est actuellement composé d'environ 25 musiciens de 16 à 68 ans. La moyenne d'âge est autour des 35-40 ans avec plus de la moitié des musiciens qui ont moins de 25 ans. Le seul critère de sélection est de savoir jouer d'un instrument d'harmonie et d'être sympathique et souriant.

Il existe également un orchestre junior au sein de l'école de musique avec qui a lieu une collaboration étroite puisque les séminaires et concert annuel sont faits en commun. Cette passerelle est un passage important pour les jeunes musiciens dans leur apprentissage musical. Un grand merci à l'école de musique de continuer à développer avec passion les instruments d'harmonie. A noter qu'un site internet a par ailleurs été créé avec l'école de musique: www.hemgb.com.



Alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez rejoindre l'Harmonie en contactant son président.

Harmonieusement vôtre.

Contact | M. Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76



C'est une joie de constater que la musique a toujours du succès auprès des jeunes de la commune! En 2013, ce ne sont pas moins de 133 élèves qui ont suivi des cours de solfège ou d'initiation musicale, de percussion, piano, guitare, violon, flûte, clarinette, saxophone, trompette, voire trombone! L'EMGB a été quelque peu submergée par autant de nouveaux élèves, et le comité en arrive à se demander s'il ne va pas devoir limiter le nombre d'inscriptions pour l'an prochain.

Malgré le fait que le piano et la guitare restent les instruments les plus prisés, il y a eu en 2013 un net regain d'intérêt pour la percussion et les instruments à vent, notamment le saxophone. Du coup, l'Orchestre Junior de l'EMGB est passé de 13 à 22 jeunes musiciens en 2013; un record absolu, bientôt un orchestre symphonique!

On a pu applaudir ces apprentis musiciens à plusieurs reprises tout au long de l'année: lors du concert annuel de l'Harmonie à Bellevue, pendant la fête de la Musique à Genthod, pour l'inauguration du nouveau bâtiment parascolaire de Bellevue le 14 septembre, ou encore lors de l'inauguration du nouveau centre communal de Genthod le 2 novembre. L'Orchestre Junior forme un très bon groupe, dont le niveau ne cesse de progresser, et c'est vraiment un plaisir d'entendre ces jeunes jouer avec enthousiasme et entrain!

L'EMGB a organisé 9 auditions d'élèves réparties au cours de l'année. Si la plupart d'entre elles se sont déroulées à la Salle Colovracum à Bellevue, d'autres ont eu lieu à la salle de l'Harmonie ainsi qu'au temple de Genthod, un lieu toujours très apprécié pour faire chanter les classes de solfège.

Deux professeurs ont malheureusement quitté l'école de musique en 2013. Mme Verena Rodrigues, professeur de solfège et d'initiation musicale, est partie à la retraite. Elle a été remplacée par Mme Aurora Creux (bien connue sur la commune puisqu'elle y donne déjà des cours de rythmique à l'école primaire) pour l'initiation musicale, et par Mme Nadège Contey pour les classes de solfège. Mme Céline Heinen, qui a enseigné la flûte pendant plus de 20 ans à l'EMGB, a été remplacée par Mme Claire Chanelet. Le comité se réjouit de collaborer avec ces trois nouveaux professeurs! Vu le grand nombre d'inscriptions pour des cours de piano cette année, l'école a dû engager un nouveau professeur et, du coup, Mme Béatrice Wavre-Allanic, qui avait déjà enseigné à l'EMGB entre 1995 et 2001, a repris des élèves de piano.

Pour la première fois, certains professeurs se sont lancés dans la périlleuse aventure de monter des groupes de musique de chambre, sous l'égide du dynamique professeur de solfège et percussion, M. Raymond Graisier. L'idée était de faire jouer des groupes d'enfants devant leurs classes à l'école - soit à Bellevue, soit à Genthod - afin de faire connaître leurs instruments de musique. Ces groupes de musique de chambre se sont également produits à deux auditions et lors de la Fête de la Musique à Genthod. Trouver des moments pour faire répéter ces jeunes ensemble, avec leurs emplois du temps surchargés, s'est avéré plus compliqué que prévu!

Notre école de musique fonctionne grâce à un comité de six personnes formidables, grâce à 13 professeurs compétents et désireux de transmettre leur passion pour la musique et surtout, grâce au généreux soutien des quatre communes de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Chambésy. Qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés, car sans eux, l'EMGB n'existerait pas!

Votre enfant aimerait faire de la musique mais vous ne savez pas comment procéder? Vous trouverez toutes les informations sur notre site: hemgb.com.



Contact

Béatrice Wavre-Allanic | présidente
t. 079 200 49 70
info.ecolemusiquegb@gmail.com



Cette année, lors de la fête de la musique à Genthod en juin 2013, le chœur a eu le grand bonheur de chanter trois airs extraits d'opéras: "Va pensiero" tiré de Nabucco de Verdi, "l'Elixir d'amour" de Donizetti, et "I. Puratani" de Bellini, avec son directeur Marius Marcu et accompagné par un ancien pianiste du Grand-Théâtre.

Le 1^{er} août 2013, quelques membres du chœur Epsilon ont participé, à Versoix, au chant patriotique lors de la fête nationale.

Le 31 août 2013, les Autorités de Bellevue présentaient leurs sociétés locales à la population, 21 d'entre elles étaient présentes, dont Epsilon.

Après deux petites semaines, il était déjà le moment de confectionner un bon dessert pour les retrouvailles de rentrée à la ferme de Sauverny.

Et voilà, la ronde des répétitions reprit son cours en vue du spectacle mis en scène par Pierre Miserez pour l'inauguration de la nouvelle salle du centre communal de Genthod. Trois répétitions sur place ont un peu chargé le bateau, mais la bonne volonté de chacun et la bonne humeur ont contribué au succès de ce merveilleux spectacle.

Après ces festivités, il était temps de remettre l'ouvrage sur le métier pour la "Messe de Minuit" de Charpentier.

Samedi 30 novembre 2013, c'est le foyer de jour Livada qui ouvrait ses portes au chœur pour une matinée de travail.

Le 14 décembre 2013, l'église de Versoix accueillait les membres du chœur pour le 1^{er} concert depuis sa réinstallation.

Puis le 22, ce fut le concert de Meyrin. Les membres du chœur d'Epsilon ont partagé les applaudissements avec le chœur de la paroisse de Meyrin qui les avait invités.

Cette année fut à nouveau remplie de joie et de succès.

Le chœur continue à répéter le jeudi soir de 20h à 22h dans la salle Colovracum de Bellevue et c'est avec grand plaisir que nous accueillons toutes les nouvelles personnes désireuses de partager les bienfaits du chant.

Contact

Dominique Simonet-Bianco
présidente dès 2014
t. 022 779 10 68

Gym Seniors

Cette section de gym accepte tous les membres (hommes et femmes) dès 60 ans.

Un joyeux groupe se retrouve chaque lundi de 16 à 17 heures pour rester en forme et garder le capital santé en musique sous la direction d'un sympathique moniteur fraîchement diplômé.

Si vous désirez vous dérouiller, venez le rejoindre pour une leçon d'essai gratuite à la salle de gym de Genthod.

Contact | Aurore Magnin | présidente
t. 022 774 11 93 ou 077 473 25 24



Société féminine de gymnastique

Cette société compte actuellement des membres des communes de Genthod, Bellevue et Collex. Ses leçons se déroulent les lundis de 19h15 à 20h15 à la salle communale de Bellevue. Celles-ci sont données alternativement par 3 monitrices en musique. Sont organisés chaque année un repas, une sortie au printemps et une en automne.

Cette année la société a participé à plusieurs activités organisées par la commune, en tenant un stand de pâtisseries lors des promotions, des Tréteaux, de l'inauguration du centre communal et de l'Escalade.

Toute dame souhaitant se maintenir en forme peut rejoindre la société et assister à une leçon. Pour tout renseignement, la présidente est à disposition.

Contact

Martine Bettiol-Détraz
présidente dès 2014
t. 022 774 26 02



FC Collex-Bossy

La saison 2012-2013 s'est terminée en juin 2013 pour toutes les équipes du club et le bilan sportif est globalement satisfaisant.

En effet, la première équipe du club s'est bien distinguée lors du championnat de 2^{ème} ligue interrégionale et a porté fièrement les couleurs collésiennes aux quatre coins de la Romandie en faisant découvrir le petit village de Collex à ses collègues romands.

La deuxième équipe a enfin été au bout de son rêve et a obtenu une promotion aussi inattendue que méritée. On retrouvera donc cette équipe composée en majorité de "purs produits" du club en 3^e ligue où le nouvel objectif sera très simple: maintien dans cette catégorie et préparation des juniors du club à faire le "grand saut" dans la première équipe.

Au niveau des seniors, comme d'habitude serait-on tenté de le dire, les "anciens" ont une nouvelle fois donné une bonne image du club. Si les VI ont à nouveau joué le haut du tableau dans toutes les compétitions auxquelles ils ont participé, les VII ont malheureusement dû s'avouer relégués dans la catégorie "régionale", mais est-ce bien sur les terrains de jeu que ces valeureux joueurs doivent seulement se distinguer? Leur participation active et importante dans les diverses manifestations du club sont aussi à intégrer dans la case "succès".

Au niveau des juniors, le club a dû restructurer cette catégorie car, d'une part, l'émblématique Responsable Juniors, M. Jean-Claude Kissling, s'est retiré après de nombreuses années et, d'autre part, le nombre de juniors devenant toujours plus élevé, des équipes supplémentaires ont dû être inscrites et donc revoir les plannings des entraînements/matches mais aussi engager de nouveaux entraîneurs.

Heureusement, grâce au savoir-faire et à l'esprit clubiste des nouveaux responsables, soit MM. Mayoraz, Cazorla et Del Rio, cette saison qui se voulait de transition a été une belle réussite sportive avec, en fait marquant, une finale de coupe genevoise pour nos juniors A, malheureusement perdue de haute lutte contre le FC Vernier.

Chez les plus petits, il faut noter que chaque équipe de juniors D et E a effectué un parcours honorable dans leur groupe respectif et que chaque joueur a continué sa progression tant individuelle que collective grâce à l'enseignement du football donné par des éducateurs performants et passionnés.

L'école de football (ou juniors F) est toujours bien vivante (plus de 60 enfants) et ce secteur très important de la préformation bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy.

A ce sujet, le président aimerait remercier très sincèrement tous les entraîneurs/éducateurs du club qui prennent beaucoup de temps et d'enthousiasme pour promouvoir les valeurs que le club veut absolument maintenir, soit: Travail, Humilité et Respect.

Pour la saison 2013-2014 qui a débuté en septembre 2013, les responsables du club ont une nouvelle fois donné des objectifs clairs et réalisables à chaque équipe et, à mi-parcours, sont globalement satisfaits du parcours de chacun avec une mention particulière à la première équipe qui continue à "promouvoir" la région en faisant des excellents résultats (4^{ème} place sur 14 après un tour) et ce, sans aucune rémunération financière quelle qu'elle soit pour tous les joueurs qui composent cette équipe. Les seniors I qui se sont qualifiés pour les demi-finales de la coupe Suisse où ils affronteront Perly le 26 avril 2014 pour une place en finale, les juniors A et C qui commencent le second tour en étant maintenus dans le degré I de leurs championnats respectifs.

Au sujet des manifestations, le FC Collex-Bossy, après une année faste en 2012 (festivités du 50^{ème} anniversaire du club), est revenu à une situation normale avec l'organisation le samedi 15 juin 2013 de

son désormais traditionnel Tournoi Crispini où tous les juniors du club sont mélangés, coachés par les joueurs de l'équipe fanion et arbitrés par les entraîneurs juniors, suivi du non moins traditionnel "Loto Beuze", le tout précédé le vendredi 14 juin 2013 du repas de soutien du club à la salle communale de Collex où plus de 100 personnes s'étaient inscrites.

En plus de ces manifestations habituelles, et pour la première fois dans l'histoire du club, celui-ci a eu le privilège, durant l'été 2013, d'accueillir les stages de football de l'Olympique de Marseille. Grâce à cela, le club a à nouveau pu se faire connaître au-delà des frontières.

Pour terminer, un mot sur le soutien toujours très apprécié du Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) qui met à disposition le très envié stade Marc-Burdet. Sans ce soutien inconditionnel, la vie du FC Collex-Bossy deviendrait de plus en plus difficile, ce d'autant plus que, comme indiqué plus haut, le club ne cesse de grandir en atteignant pour la saison 2013-2014 le nombre record de 17 équipes inscrites dans les différents championnats. Cela engendre parfois une sur-occupation des installations et, par définition, certaines tensions entre tous les intervenants du club.

Toutefois, sous la baguette du président, M. Mehdi Derouazi, le comité tente de trouver une solution à chaque problème posé avec l'aide appréciée de chaque entraîneur/éducateur du club. Les solutions futures (éclairage supplémentaire voire terrain synthétique par exemple) viendront d'une collaboration de plus en plus étroite de tous, Groupement Intercommunal et FC Collex-Bossy.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui œuvrent parfois dans l'ombre pour le bien du club et bonne année 2014 à toutes et tous.

Contact | Mehdi Derouazi | président
t. 079 607 68 71 | derouazi@fccollexbossy.ch



Le club des Jeudis de ski

Année après année, le club des Jeudis de ski de Genthod-Bellevue assure le bon déroulement des 5 sorties de ski organisées à l'intention des enfants de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy à destination de la station de Morillon faisant partie du Grand Massif (Flaine, les Carroz, Samoens, Sixt).

Seuls 51 enfants se sont inscrits en 2013, contre 69 l'année précédente. Ils ont été accompagnés par une vingtaine d'adultes. 6 enfants ont chaussé les skis pour la première fois et ont découvert les joies, mais aussi les difficultés, de ce sport.

Les conditions d'enneigement ont été excellentes et l'ambiance très agréable. La sécurité, tant sur les pistes que dans le car et pendant la pause de midi, a une grande importance et les accompagnants ont une lourde responsabilité à assumer afin que les consignes soient bien respectées.

Le traditionnel concours, sous la forme d'un slalom géant dûment piqueté, a permis à chacun, de l'enfant débutant à l'enfant de niveau avancé, de dévaler une pente puis de recevoir une médaille, voire une coupe pour les trois premiers de chaque catégorie, lors de la remise des prix qui a eu lieu en présence des parents et des autorités communales.

Le club des Jeudis de ski a tenu le stand Raclette lors de la fête des Promotions de Bellevue, stand qui permet au club d'être en contact avec la population.



Lors de l'assemblée générale du 9 octobre 2013, tous les membres du comité ont été réélus et la présidente a rappelé qu'en raison de l'introduction du mercredi d'école dans l'enseignement primaire en septembre 2014, le club organisera sa dernière saison en 2013-2014. Un groupe de réflexion s'est toutefois constitué pour étudier l'éventualité d'organiser des sorties de ski le samedi.

Les accompagnants et les autorités communales ont été remerciés pour leur précieux soutien, soutien qui permet au club des Jeudis de ski d'offrir à des enfants la possibilité de pratiquer un sport de plein air dans des conditions avantageuses.

Contact
Arlette Porchet | présidente
t. 022 774 29 42

Basket Club

Suite à une année de congé, les activités ont repris au sein du club de basket. Dans le but d'offrir aux femmes et jeunes femmes de la région la possibilité de s'épanouir en pratiquant du basket dans un cadre joyeux, sérieux et encadré, le club a inscrit une équipe seniors féminine en 2^{ème} ligue cantonale. Avec un effectif de 15 licenciées, il a fallu investir dans l'achat d'équipements officiels complets, de ballons, de matériels de pharmacie et d'un tableau d'affichage pour permettre aux spectateurs, et joueuses, de suivre l'évolution des matchs. Les finances du club sont actuellement toujours saines malgré des investissements relativement importants pour une petite société sportive comme celle-ci.

Désirant investir dans la formation, le club dispose aujourd'hui d'un coach J+S reconnu, d'un entraîneur reconnu Swiss-basketball et J+S, d'un arbitre ACGBA et de plusieurs officiels de table de niveau national et régional. Plusieurs membres ont suivi ces derniers mois les cours nécessaires à la mise à jour de leur reconnaissance ou à leur formation initiale. Les bases ont donc été posées pour assurer au club un avenir serein et solide.

Contact | Riccardo Martinetti | président
t. 079 285 28 39

Judo Ju-Jitsu Club de Genthod

Le judo club compte cette année 2013 environ 190 judokas.

Dans chaque cours, une vingtaine d'élèves sont répartis, avec pour certains des entraînements 2 à 3 fois par semaine.

Des cours de Judo sont proposés à partir de 4 ans et des cours de Ju-Jitsu à partir de 8 ans sur les communes de Collex-Bossy et de Bellevue.

Les enfants des différentes communes ont la possibilité de s'entraîner dans les deux sections.

Cette année 2013/2014, une section enfant de Karaté a ouvert ses portes dans le dojo de Collex-Bossy. Une dizaine d'enfants suivent actuellement les cours.



Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Une année de plus, des heures de travail et d'exercice accumulées, mais un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod sont un corps de volontaires, qui suivent des heures de formation pour pouvoir apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations. Les membres de la Compagnie sont aussi disponibles pour aider les voisins limitrophes. Ils comptent 26 sapeurs-pompiers de Genthod et ses cadres.

Présents sur tous les fronts, tant au niveau des interventions que des gardes de préservation ou manifestations, les membres de la Compagnie restent chaque jour attentifs au bien-être et à la sécurité de la commune.

En 2013, la Compagnie a vu quelques sapeurs-pompiers quitter ses rangs pour des motifs professionnels, ainsi que son Capitaine Robert Quiquerez, qui a fait valoir son droit à la retraite après 12 années passés au commandement de la Compagnie.

SAUVER, TENIR, ETEINDRE, voilà la devise des sapeurs-pompiers de Genthod!

Pour conclure, la Compagnie présente le premier lieutenant Stéphane Nicollin qui a désormais l'honneur de reprendre le commandement de la Compagnie 30 de Genthod pour 2014.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin (079 662 01 22).

Contact

Stéphane Nicollin | commandant
t. 079 662 01 22
118 en cas d'urgence



Les Shamrocks Genthod | Geneva Irish Dance Club

8 ans déjà!

Grâce à la présidente du club de danses traditionnelles irlandaises, Mme Angela Jeangros, qui tient bien le compte des années, on peut se souvenir de l'arrivée des Shamrocks à Genthod: c'était le 31 octobre 2006!

Voilà donc huit ans que ce groupe danse sur des airs de reels, de jigs et autres ceillis dans la commune. Les sessions de danse ont lieu tous les mardis soirs dans la salle communale. Outre le plaisir de danser et d'apprendre toutes sortes de figures, ces sessions permettent de préparer différentes démonstrations. Ainsi, les Shamrocks ont été particulièrement sollicités lors de l'année 2013. Genthod les a accueillis pour la fête de la Musique et pour les Tréteaux. Les membres du club ont également animé un après-midi à l'hôpital de Beau-Séjour et participé à la fête interculturelle de Nyon. Au cours de l'automne, le groupe suisse du Petit-Lac de Nyon et le Chœur de l'Arpège de Trélex ont invité le club à faire partie de leur soirée annuelle.

Petit à petit, le groupe de danse se fait connaître et espère que cela amènera encore plus de membres, habitant la commune ou ses environs proches, par exemple.

Les Shamrocks se réjouissent de présenter de nouvelles danses lors de la prochaine fête de la Musique à Genthod. Les membres du club en profitent pour remercier la municipalité pour l'invitation faite à son groupe chaque année pour cette manifestation.

Contact

Angela Jeangros | présidente | t. 078 488 20 44
Carine Guex | secrétaire | t. 022 774 26 51

La Flottille de Bellevue-Genthod

La saison a débuté par une séance du comité le 16 mai afin d'organiser les activités de l'été.

Mise en ordre de la base de Port Saladin, distribution des flyers pour les écoles et les habitants des communes de Bellevue et de Genthod.

Après deux séances d'inscription à Port Saladin au mois de juin, les semaines de juillet étaient déjà remplies et une liste d'attente établie.

Le 1^{er} juillet, la base était prête à accueillir les élèves et les cours ont commencé dans de bonnes conditions météo.

Les huit semaines de vacances ont été remplies. 76 enfants des communes de Bellevue et de Genthod, des communes avoisinantes et de France voisine ont pu profiter des voiliers ainsi que de la motivation des aides moniteurs.

Deux petits incidents ont marqués la saison:

1. Le cambriolage du vestiaire lors de la première semaine. Heureusement, à part quelques dégâts à la porte, le voleur n'a pas eu le temps de dérober quoi que ce soit et a été mis en fuite par une maman qui était restée sur place jusqu'au retour des personnes responsables du lieu.
2. Le sauvetage a dû intervenir une fois, suite au chavirage du bateau de sécurité. Celui-ci, malmené par les vagues, s'est rempli d'eau et s'est retourné. L'intervention rapide du sauvetage a rappelé à chacun que sur l'eau aussi les accidents arrivent et que la sécurité ne doit jamais être négligée. Tout s'est bien terminé et l'épisode a donné l'occasion de réfléchir aux changements à effectuer afin de garantir toujours mieux la sécurité des enfants qui sont confiés.

Le 18 décembre, profitant de l'initiative du club des Bellevistes qui organise le calendrier de l'avent, a été préparé, conjointement avec le sauvetage, un vin chaud à Port Saladin. 40 personnes se sont déplacées pour boire le verre de l'amitié et terminer l'année dans la bonne humeur.

La base est maintenant au repos, mais le comité travaille déjà au succès de la saison 2014.

Contact | Manuel Charlet | président
info@flottille.ch

Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

La saison 2013 de la société promettait, dès les prémices du printemps, d'être une saison pas comme les autres.

Les changements intervenus pendant l'hiver dans l'organisation des activités du Creux et de ses acteurs liés de près à cette association marquaient un tournant important dans leurs "habitudes".

L'ANBCG elle-même, sous l'impulsion de son nouveau comité, avait à cœur d'enrichir ses activités et de reprendre son développement.

Lors de la très suivie assemblée générale de mars, il fût agendé:

- > la tenue d'un stand lors des Promotions de la Commune de Genthod;
- > une sortie sur la barque du Léman "La Neptune";
- > 3 apéros conviviaux à la Paillote de la "Location du Creux-de-Genthod";
- > et finalement un souper de fin de saison concocté par les membres de l'association et animé d'un lotto.

Tous ces événements furent suivis avec engouement par les membres de l'association, lui prouvant leur grand intérêt.

L'activité récurrente de l'association, "les jeudis à la voile du Creux-de-Genthod", offrant la possibilité aux navigateurs de sortir en flottille pour profiter à plusieurs du plan d'eau, a vu un intérêt montant crescendo au fil de la saison.



La spontanéité fût aussi de mise avec de sympathiques et réguliers "après-voile" sous la paillote de la "Location du Creux-de-Genthod", Stammtisch incontournable de l'association.

La bonne humeur fédératrice des lieux amena dix nouveaux membres durant la saison pour porter le contingent à 92 inscrits.

Cette saison pas comme les autres fût certainement l'une des plus belles, les habitudes n'ayant finalement pas autant de goût que le renouveau et le changement quand il est bien dosé.

Contact

Benjamin Flückiger | vice-président
info@anbcg.com

Le Sauvetage

L'année a débuté avec un week-end de vigie les 2 et 3 février. Un bon contrôle du matériel, des embarcations de sauvetage et un tour de ronde dans les divers ports voisins ont occupé ces deux jours.

Le 19 février s'est tenue la 129^{ème} assemblée générale statuaire, 26 membres étaient présents.

Après celle-ci, le comité est resté inchangé et 3 nouveaux membres ont été accueillis, ce qui amène l'effectif à 47 sauveteurs dont 2 doyens (plus de 50 ans de société) et 6 vétérans (plus de 25 ans de société). Quant aux plus jeunes, ils ont 16 ans et entrent déjà dans leur 3^{ème} année de société.

A l'approche de la belle saison, M. Florian Kranck a perfectionné la formation des membres pendant 3 soirées aux techniques de premiers secours. Rappel de l'approche et du contrôle des fonctions vitales d'un patient, entraînement à la prise de la tension artérielle, pose d'une minerve, brancardage avec maintien de la tête, reconnaître la différence entre une foulure ou une fracture, immobilisation d'un membre, l'hémostase et également un rappel sur la réanimation CPR et pour finir une introduction sur le défibrillateur. 14 membres ont participé à cette formation.

Le 18 mai, le Sauvetage a participé à une journée de formation en collaboration avec le sauvetage d'Hermance, l'école d'ambulanciers genevoise et les pompiers volontaires du COHERAN. Du-



rant cette journée, a pu être entraînée la passation d'un blessé aux organes de secours professionnels et découvrir leurs techniques et leur matériel d'intervention. C'était aussi l'occasion de faire un bel échange d'expérience.

Toujours dans le domaine de la formation, le 15 juin, en parallèle avec la vigie pour la surveillance de la régata du Bol d'Or, le Sauvetage a organisé une formation pilotes – équipiers aux seins des membres de la section. Cette journée a permis aux anciens de se rafraichir la mémoire et aux nouveaux de s'accoutumer au matériel d'intervention et aux techniques de remorquage.

Le 21 septembre, les sections genevoises de sauvetage ainsi que Coppet organisaient une après-midi de formation. 3 thèmes: le redressement de catamaran, la lecture de carte et le comportement et missions du Leader lors d'une intervention de grande envergure.

A tous ces événements, on peut ajouter divers entraînements lors des vigies et une présentation de la police sur la recherche subaquatique.

Les jours et les semaines filent et les vigies et interventions s'enchaînent. En 2013, ont été effectuées 42 vigies. Ceci représente 1'970 heures à scruter et patrouiller sur le Léman.

En parallèle, ont été effectuées 46 interventions, ce qui représentent 95 personnes secourues. Certaines de celles-ci ont donné pleine satisfaction, comme par exemple le redressement du catamaran de 35 pieds (10.66m) sans dégâts ni blessés, avec une bise qui soulevait des vagues de plus d'un mètre. Certaines ont été plus difficiles et malgré tous les efforts, 2 personnes n'ont malheureusement pas pu être secourues.

Durant l'année 2013, la section a été testée à deux reprises sur des alarmes surprises.

Premier cas: La police de la navigation a alarmé les 5 sections genevoises ainsi que

Coppet pour un bateau à passager avec une trentaine personnes à son bord et une avarie de machine combinée avec une voie d'eau.

Deuxième cas, en collaboration avec les sapeurs-pompiers volontaires de Bellevue et Pregny-Chambesey, une intervention sur une collision entre deux bateaux sur les rives du Vengeron.

Mi-août, les membres de la section ont trié et déménagé son matériel pour équiper un container provisoire et laisser le champ libre pour la réfection des locaux.

Le 16 septembre, les pelles mécaniques ont pris place dans le port Gitana et ont débuté la déconstruction du plafond et des murs de l'ancien local. Les fondations de cette ancienne villa du 19^e siècle ont donné du fil à retordre aux architectes. Après quelques petites modifications, les travaux ont pu se poursuivre. La section se réjouit de pouvoir réinvestir ces locaux entièrement refaits.

L'année s'est continuée par une mise en scène humoristique du sauvetage pour l'inauguration du Centre Communal de Genthod, le 2 novembre. Puis les 30 novembre et 1^{er} décembre, la section tenait la buvette pour le marché de Noël de Bellevue. Le 14 décembre, le Sauvetage a préparé et servi la soupe de l'Escalade à Genthod. Et pour finir l'année, le 18 décembre, était organisée, en collaboration avec la Flottille de Bellevue-Genthod, une petite agape lors du calendrier de l'avant.

Une fois de plus, 2013 était une année bien chargée en activités et émotions. Tout cela n'aurait pas été possible sans des membres bénévoles autant motivés et sans l'apport financier des divers donateurs ainsi que des communes de Bellevue, Genthod, Pregny-Chambesey, Collex-Bossy et de l'Etat de Genève.

Merci beaucoup à tous.

Contact



L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

L'année 2013 a débuté pour l'APEG par la rencontre des membres du comité avec le nouveau directeur de l'école M. Chudzinski. Cette rencontre a permis à l'association de présenter M. Chudzinski, le comité, ses objectifs et son mode de fonctionnement ainsi que ses projets à venir.

Le 26 février, l'APEG a eu son assemblée générale.

Durant cette séance, Mme Ivonne Santesso a annoncé sa démission après 8 ans de participation au comité en tant que trésorière. Mme Louise Solomon a également communiqué sa démission du comité. Mmes Karen Guinand et Paulina Buffle ont quant à elles fait part de leur désir de rejoindre le comité. Mme Anna Trillo-Rohner s'est proposé de devenir la nouvelle trésorière et a été élue à l'unanimité. M. Jean-Manuel Grob annonçant qu'il quittait son rôle de vérificateur aux comptes, Mme Ivonne Santesso est devenue vérificatrice en compagnie de Mme Sonia Iodice Planche. Elles ont aussi été élues à l'unanimité.

Lors de cette séance, Mme Corinne Jorge a annoncé qu'elle reprenait la gestion du site internet de l'APEG, site qui était jusque-là géré par M. Jean-Manuel Grob.

L'APEG s'est donc composée en 2013 de 9 membres: Mmes Ivonne Bornet, Odile Zen-Ruffinen, Corine Jorge, Valérie Rieder, Alexandra Beerli Petit-Pierre, Rachael Reilly, Pauline Buffle, Anna Trillo-Rohner comme trésorière et Lorella Glaus-Lembo comme présidente.

Tout comme en 2012, la collaboration de l'association avec l'école de Genthod a été relativement soutenue. L'APEG s'est réunie 5 fois.

La première intervention de l'APEG a été celle du 19 mars auprès de la Mairie. Mmes Ivonne Bornet, Anna Trillo-Rohner et Lorella Glaus-Lembo ont rencontré le Maire M. Mazenod ainsi que son Adjoint M. Stalder afin de leur faire part du désaccord du comité quant à l'installation imminente de toilettes publiques derrière l'école, près de l'ancienne salle des sociétés. Ce projet, dont l'APEG n'a été informée que par pur hasard et qui émanait apparemment d'une demande réelle de certains habitants de Genthod, a immédiatement suscité l'inquiétude d'un grand nombre de parents en raison des problèmes qu'il pourrait véhiculer tels que drogue, alcool et danger lié aux risques d'abus sexuels. En raison de la forte opposition du comité de l'APEG, MM. Mazenod et Stalder ont promis de transmettre ces réticences à la commission des bâtiments et à ce jour le projet n'a toujours pas vu le jour.

En avril 2013, l'APEG, qui avait agendé depuis longtemps un buffet multiculturel le samedi 25 mai, a dû annuler la manifestation en raison de l'annonce très tardive d'une vente de pâtisseries au Domaine du Paradis à Satigny des classes de Mmes Dovat, Melly et Kleinstein. Il est à noter que l'APEG, suite à cette annulation, a d'ores et déjà prévu de réorganiser un buffet multiculturel le 10 mai 2014.

En fin d'année scolaire, c'est-à-dire en juin, l'APEG a organisé, comme les années précédentes et avec l'accord de M. Chudzinski, une collecte de fournitures scolaires destinées aux enfants démunis du Chili. Le comité remercie d'ailleurs les enfants de l'école pour leur générosité.

Lors de la fête des promotions, l'APEG a réalisé, avec l'aide de tous les enfants de l'école qui souhaitaient participer, un petit livre de dessins destiné à Mme Colette Guisolan, afin de la remercier pour toutes ces années passées auprès des enfants en tant qu'enseignante. C'est la petite Laetitia Buffle qui lui a remis le recueil de dessins. Laetitia faisait partie des enfants de sa dernière classe, alors que son père, M. Philippe Buffle, élève de la première classe que Colette a eue à Genthod, lui a offert de la part de l'APEG un magni-fique bouquet de fleurs.

Le samedi 24 août, samedi précédant la rentrée scolaire, l'association a participé comme chaque année à l'accueil des élèves de 1^{ère} primaire et de leurs parents, ceci en collaboration avec Mme Gabrielle Hofer, enseignante de la nouvelle volée. Les enfants ont pu se régaler de biscuits et de sirop et emporter des dessins du Pédibus à colorier. Plusieurs familles ont d'ailleurs adhéré à l'APEG ce jour-là. L'APEG tient particulièrement à être présente ce jour de pré-rentrée. En effet, c'est un moment privilégié pour échanger quelques mots avec les nouveaux parents d'élèves et pour faire leur connaissance. Cela donne également la possibilité à l'association de présenter le Pédibus de Genthod.

A propos du Pédibus, aucune ligne n'est pour le moment active. Pour cette raison, il est prévu de relancer une campagne de sensibilisation aux pédibus, à ses avantages et également d'attirer l'attention des adultes sur le danger de certains types de comportements qui sont observés le matin lorsque les parents déposent leurs enfants en voiture à l'école.

Le 20 septembre, l'APEG a participé à la journée internationale "A pied à l'école" en offrant à 8h aux enfants un accueil composé de musique, de croissants, de chocolat et de jus de pomme.

Il est à noter que tous les enfants avaient été invités par l'APEG à venir ce jour-là à pieds à l'école en faisant beaucoup de bruit à l'aide de casseroles, ustensiles et instruments de musique pour célébrer de manière amusante et ludique cette journée dont le but est de sensibiliser autant les parents que les enfants aux problèmes liés à la sécurité routière, à l'environnement et à la santé.

Le samedi 21 septembre, l'APEG a tenu un stand de pâtisseries à base de chocolat aux Tréteaux de Genthod. Grâce aux nombreux parents qui ont déposé des pâtisseries sur le stand de l'association, la recette de la journée a été excellente, soit de CHF 801.20. L'APEG avait pour l'occasion organisé un petit concours qui a permis à une petite fille de gagner un très beau livre de cuisine pour enfants.

Le samedi 12 octobre, une séance de découverte de cours ludique d'anglais donné par la Key English School a été organisée par Mme Patricia Joos et par l'APEG,

séance qui a eu beaucoup de succès. Suite à cela, l'APEG a demandé à la Key English School de lui faire une proposition tarifaire pour deux heures de cours par semaine, en tenant compte du fait que la Mairie mettrait éventuellement une salle à disposition sans frais si le projet passait par l'association.

L'APEG s'est réunie avec de discuter de l'éventuelle mise en place de ce cours à Genthod. Or, en raison du coût relativement élevé (CHF 19.-/heure soit CHF 38.- la matinée), les membres de l'APEG ont jugé que ce projet devait plutôt être soumis au Club ABC, dont le rôle est justement de mettre en place ce type de cours. Mme Perritaz, présidente du Club ABC, a fait cependant savoir au comité de l'APEG qu'après discussion avec la directrice de la Key English School et en raison du coût trop élevé des leçons, le Club ne pouvait pas rentrer en matière.

En nombre, l'APEG s'est associée à la commission des sports et loisirs de la Commune de Genthod pour proposer aux enfants de l'école des entraînements en vue de la course de l'Escalade. Ces séances ont eu lieu les lundis pendant la pause de midi (11h30-13h30), et ce durant les 5 semaines précédant la course, soit les lundis 4, 11, 18 et 25 novembre et 2 décembre.

Le programme qui était encadré par Mmes Anne-Claude Semon, Karen Guinand et Alexandra Beerli-Petitpierre était le suivant:

- > Échauffement
- > Parcours de course, selon âge/catégorie
- > Stretching
- > Pique-nique en commun dans la salle des sociétés

Les boissons (eau, sirop) ainsi qu'un dessert/collation étaient offerts aux enfants par l'APEG et la commission des sports et loisirs. Il est à noter également que Mme Ivonne Bornet a donné en cette occasion un petit cours de nutrition à tous les enfants présents.

Pour terminer l'année, l'APEG a participé le 18 décembre au traditionnel concert de Noël des classes de 1P, 2P, 3P et 4P, qui cette année a eu lieu dans le nouveau centre communal. A la fin du concert, l'association a proposé aux parents du vin et aux enfants du sirop ainsi que du panetone.

Contact

Karen Guinand | présidente 2014-2015
t. 022 774 46 32

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Association du restaurant scolaire

Fabienne Pitteloud | 022 774 15 80

Boules du Creux-de-Genthod

Domenico Bonito | 022 774 19 25

FSG Genthod-Bellevue

Anne-Claude Semon | 022 774 01 78

Genthod-Bellevue volley-ball

Isabelle Jeanclaude | 022 774 46 53

Tennis-Club de Genthod

Yves Kammacher | 078 844 08 49

Hockey Club de Bellevue Genthod

Pascal Gagliardi | 079 238 51 53

Crèche intercommunale Les 4 Saisons

Nathalie Mühlemann | 022 758 06 36



C'est ici l'endroit où...

Compte-rendu de la marche des affaires 2013 de l'épicerie de Genthod

L'année écoulée a été marquée par l'installation du commerce de proximité du village dans le nouveau complexe communal du chemin de la Pralay. L'épicerie de Mme Iris Maag, "Le jardin d'Iris", a connu son dernier jour d'activité le 21 septembre 2013, lors de la fête des Tréteaux de Genthod. Le temps radieux étant de la partie, villageois et visiteurs ont pu profiter une dernière fois de l'animation sur la "placette" à l'angle des chemins de la Mairie et du Pressoir, au son des gargouillis de la fontaine bucolique qui marque le lieu. Le projet des exploitants pour le nouveau centre commercial ayant été approuvé le 9 avril 2013 par le Conseil communal, des contrats ont été conclus avec la Poste et avec la Commune, qui a démontré ainsi son attachement à un commerce de proximité au service des villageois. Un sondage organisé par la Commune fin 2012 avait permis de mieux cerner les attentes de la population. La société "Le jardin d'Iris Sàrl" a été créée et enregistrée au registre du commerce le 16 septembre 2013; la Commune en détient le 35%. La Sàrl a débuté son activité commerciale le 14 octobre 2013 sous l'enseigne "c'est ici l'endroit où...".

Elle a ouvert ses portes toute la journée du 2 novembre 2013, jour de l'inauguration en grande pompe du complexe communal. Plusieurs emplois pour des personnes habitant la commune ou celles avoisinantes ont pu être créés. Au titre des événements particuliers, on notera l'animation par l'épicerie d'un stand de crêpes lors de la fête des promotions et, le 30 novembre 2013, les 4 ans d'activités de l'équipe en place célébrés par le traditionnel vin chaud offert par la maison. Rituel, cette fois-ci, non accompagné de flocons de neige! L'épicerie de Genthod offre le dépannage indispensable aux ménages, un tea-room accueillant et les services d'une agence postale. Elle programme en 2014 d'accompagner par des soirées "vins et tapas" les manifestations proposées par la commission culturelle et des événements (conteurs, pâtisseries) destinés à favoriser les rencontres et échanges entre habitants.

Contact

Iris Maag | t. 022 774 27 20

BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Le rapport de fin d'année est l'occasion de recevoir les représentants des communes afin de leur confirmer l'engagement et la détermination de l'office dans l'exécution de son devoir de miliciens au service de la Protection Civile.

Les différents services ont procédé à l'élaboration et la réalisation d'un certain nombre de cours qui vous être décrits dans ce rapport.

Protection des biens culturels

Lt Gabriel Demartines

Le service PBC a été engagé à plusieurs reprises pour des cours de 3 jours. Durant ces périodes, a été poursuivie l'élaboration des fiches Pompiers concernant les biens culturels des communes. Ce travail touche à son but, et à l'avenir le suivi et le maintien de ces fiches seront à jours dans le cas d'un engagement.

L'appui

1^{er} Lt Christian Devaud | 1^{er} Lt Pascal Gentet

A la suite du travail effectué avec succès (démolition d'un cabanon) sur la commune de Bellevue lors du cours combiné 2012, cette dernière a sollicité l'office pour poursuivre avec la démolition de deux bâtiments se trouvant sur la parcelle adjacente. En une semaine, il a été fait place nette et rendu le terrain accessible et praticable, selon la demande et à la satisfaction des autorités. Ayant reçu du nouveau matériel pour ce service (motopompe, tentes etc.), ce fut également l'occasion de le mettre en service et de le préparer pour les interventions futures. Une démonstration de tronçonnage s'est tenue cette année sur la commune de Versoix.

Télématique / Transmission

Lt Gfeller | Cpl Philippi

Les transmissions ont à nouveau soutenu et servi de relais lors du Derby des Bois sur la commune de Versoix pour l'année 2013. Ils ont participé au traditionnel essai des sirènes en février. Ont été incluses pour ce test des personnes nouvellement incorporées dans l'organisation afin de régénérer ce service. Un renouvellement de près de 70 licences Polycor a été organisé lors du cours combiné.



Suivi de la situation

Lt Cédric Doerig

Le service de Renseignement continu son soutien auprès de l'Etat-Major en lui fournissant de précieux services pour l'élaboration de documentation relative à l'organisation de l'office. Il gère également les communications internes (journal, procès-verbal d'un cours, etc.).

Domaine logistique (CMT)

1^{er} Lt Marco Doimo | 1^{er} Lt Lionel Menapace | Lt David Niquille | Cap Josselin Schmitt

Le service construction maintien à niveau les bâtiments et assure l'entretien courant avec l'appui de trois groupes techniques.

A la suite du CPC de 2012, les constructions de certaines communes n'avaient pas pu avoir lieu en raison du manque de temps et c'est donc lors du cours combiné d'automne que ces derniers contrôles ont été effectués. Ce travail est important et nécessite des moyens relativement importants, car pendant qu'une construction est inspectée, les autres sont préparées et mises en service afin d'évoluer et d'évaluer au plus vite le degré de préparation de nos locaux. En ce qui concerne l'organisation de l'ORPC Valavran, celui-ci ne peut que féliciter ce service et son responsable pour la tenue des constructions.

Le Lt David Niquille s'est chargé de la réception du nouveau bus Renault 9 places ainsi que de deux bus VW 9 places (ex-armée).

C'est donc fort de 3 bus 9 places, un bus 8 places et un 4x4 8 places que l'office peut progresser et engager son organisation en fonction des demandes et besoins des autorités.

Logistique Ravitaillement

Lt Upul Wannakuarachichi

Le lieutenant Fabian Koselsky, qui a rejoint et renforcé l'équipe de Cuisine, s'est chargé de l'élaboration et de la préparation de magnifiques menus lors du cours combiné d'Octobre. Ce fût un réel plaisir gustatif durant toute la semaine, à la grande satisfaction des 70 personnes engagées dans ce cours.

Protection & Assistance

Lt Cédric Bugnon | Sgt Patrick Benguerel | Lt Yann Bernardini

1. Organisation

Don du Sang

Cours combiné

CPA

2. Cours de répétition en collaboration avec les Samaritains de Versoix et ses environs

Dans le cadre des cours de répétition du service Protection et Assistance, la collaboration entamée en 2003 avec les Samaritains de Versoix et ses environs lors des journées de Don du sang a été poursuivie. Le soutien apporté à cette occasion par le service Protection et Assistance est très apprécié des Samaritains et de la population. C'est également l'occasion de communiquer à la population l'importance des missions de la Protection Civile et l'évolution du groupement.

M. Bernardini, qui succède au Lt Francioli, s'est approprié son service et sa mission de manière exemplaire, et a progressé dans l'élaboration de la remorque d'intervention Assistance. Il a passé en revue les contrats de prestations avec nos partenaires.

Service Atomique / Chimique

Lt Roger Schenkel

Ce service reste incorporé dans les actifs de l'organisation de l'office malgré une inactivité forcée due aux changements de concept de la part de la Confédération face à la menace atomique/chimique. Cependant, un maintien des stocks et une vérification du matériel sont effectués régulièrement. Ce service fût également engagé durant le cours combiné du mois d'octobre. Une formation sur les tenues étanches de protection lors d'interventions en milieu contaminé a été dispensée pour la seconde fois et deux membres de l'Etat-Major y ont participé.

Engagement et divers pour l'année 2013

Regroupement réalisé de l'OPC Céligny depuis le deuxième semestre 2013.

La Protection Civile fête son 50^{ème} anniversaire et c'est à la demande du canton et par le biais de différentes interventions, comme une semaine au service de la maison de Vessy pour les aider lors du transfert des personnes âgées de l'ancien bâtiment vers la nouvelle structure, ou encore lors d'une journée portes ouvertes à la caserne des Vernets où les organisations du canton se sont retrouvées pour des joutes sportives sur le thème de la PCi, représentée par plus de 400 participants, ou finalement lors des Automnales, où un stand a été tenu afin de démontrer au public quelques moyens d'engagements de la PCi.

Participation au Tour de Romandie avec la mise en sûreté du parcours de La Réserve jusqu'au Jardin Botanique.

Finalisation de l'équipement des remorques tente et cuisine.

Démolition de deux bâtiments sur la commune de Bellevue.

Entretien de nos véhicules / mise à niveau.

Réception de deux anciens bus de l'armée.

Les autorités communales sont informées de l'activité de l'ORPC tout au long de l'année lors de ses rapports intercommunaux.

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, les activités permanentes sont:

- > La formation des cadres
- > L'entretien du matériel et des constructions
- > L'organisation de séances de coordination avec les partenaires
- > L'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC

Au 30 novembre 2013, les effectifs de l'ORPC pouvaient être évalués comme suit:

- > Population de l'ensemble du regroupement
36'145 habitants
- > Effectif réglementaire
343 personnes
- > Effectif actuel
251 personnes
- > Effectif supplémentaire
731 personnes
(en cas de montée en puissance)

Actuellement, 17 personnes font parties de l'Etat-Major.

Cours de répétition de l'ORPC Valavran effectués en 2013

Total des cours accomplis
639 jours effectués

Service télématique
Essai des sirènes: 22 personnes 22 j/cours

Service Protection des Biens Culturels
Cours répétition: 15 personnes 45 j/cours

Service Protection Assistance
Cours collaboration Céligny: 9 personnes 9 j/cours

Cours combiné (tous services)
Cours de répétition:
150 personnes 384 j/cours

État-major
Rapports: 46 personnes 46 j/cours

Heures isolées
19 personnes 102 j/cours

Au profit de la collectivité

Don du sang: 13 personnes 13 j/cours

Derby/Polycom: 9 personnes 9 j/cours

Déménagement de l'EMS de Vessy:
12 personnes 12 j/cours

Journée PC aux Vernets 50^{ème}:
35 personnes 35 j/cours

Automnales:
18 personnes 18 j/cours

Tour de Romandie:
18 personnes 18 j/cours

Admission des volontaires

1. Les astreints ayant accompli leur obligation de servir.

Une demande formelle doit être remplie par l'astreint. Cette dernière sera accompagnée du préavis de l'ORPC et sera transmise à l'OCPPAM. L'OCPPAM se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORPC.

2. Personnes non-astreintes.

Les personnes non-astreintes qui souhaitent s'engager à titre volontaire doivent adresser une requête à l'ORPC qui transmettra à l'OCPPAM.

L'OCPPAM se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORPC.

Critères d'évaluation (cumulatifs):

- > Age 20 à 28 ans
- > Effectif de l'ORPC

Obligations (en cas d'admission):

- > Recrutement à Lausanne
- > École de recrue à l'OCPPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires)

La SCG se charge des formalités.

Pour compléter les effectifs des services, durant les cours, lors d'interventions ou toutes autres manifestations, il est recherché du personnel motivé (masculin et féminin).

Pour toutes vocations naissantes, Mme Marie-José Grenier, Cheffe d'Office, se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.

Administration

L'Office intercommunal est établi à Versoix, dans la maison du Charron - 6, rue des moulins - et géré par Mme Marie-José Grenier. Elle a en charge les travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement.

En plus des activités permanentes, l'office a:

- > poursuivi le contrôle systématique des abris
- > poursuivi les transformations/rénovations/assainissements des constructions

Rappel aux propriétaires de villas et d'immeubles

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Il est notamment précisé que les joints des portes et volets blindés ne doivent pas être déposés, qu'ils doivent être périodiquement contrôlés et, le cas échéant, remis en état ou remplacés; il en va de même pour les grilles des sorties de secours et les voies d'évacuation, ainsi que pour les installations de ventilation.

De plus, les sorties de secours doivent être impérativement dégagées de telle sorte qu'elles puissent être utilisées en cas de sinistre.

Pour terminer, les membres de l'office restent à disposition de toute personne désirant des informations sur ses activités ou éventuellement visiter les locaux.

Contact

Major Stéphane Granger
ORPC Valavran, Office intercommunal
Mairie de Versoix
case postale 107 | 1290 Versoix
t. & f. 022 775 66 56

RAPPORT FINANCIER 2013



BILAN | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2013

(en CHF)

	Solde au 31.12.2013	Solde au 31.12.2012
ACTIF	99'417'825.72	90'461'047.00
LIQUIDITÉS	21'249'250.68	26'479'804.24
Caisses	2'410.95	5'452.20
Chèques postaux	10'417'578.25	16'225'765.97
Banques	10'703'987.20	10'160'811.80
Etat de Genève	125'274.28	87'774.27
AVOIRS	15'477'574.07	8'851'811.85
Comptes courants	8'798'558.51	2'817'235.08
Impôts à encaisser	6'347'021.71	5'675'026.79
Autres débiteurs	221'444.36	184'617.78
Compte de liaison entre 2 exercices	97'549.49	66'964.15
Autres créances	13'000.00	107'968.05
PLACEMENTS	25'646'721.45	25'588'202.00
Valeurs à revenu fixe	362'318.40	362'066.25
Parts sociales	8'750.00	
Immeubles	25'275'653.05	25'226'135.75
INVESTISSEMENTS	30'869'760.15	24'512'185.46
Terrains non bâtis	1'027'036.30	1'082'219.30
Ouvrages de génie civil	7'150'316.05	7'352'895.65
Terrains bâtis	21'019'446.94	14'340'576.10
Mobilier, machines, véhicules	111'554.45	27'017.00
Autres biens	1'561'406.41	1'709'477.41
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'550'957.37	4'971'454.25
Communes	2'047'270.37	2'467'767.25
Sociétés d'économie mixte	2'503'687.00	2'503'687.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1'598'850.00	
Communes	1'598'850.00	
AUTRES DÉPENSES À AMORTIR	24'712.00	57'589.20
Frais d'études	24'712.00	57'589.20

	Solde au 31.12.2013	Solde au 31.12.2012
PASSIF	99'417'825.72	90'461'047.00
ENGAGEMENTS COURANTS	1'745'652.91	929'280.59
Créanciers	1'632'846.92	914'298.49
Compte de liaison entre 2 exercices	112'805.99	14'982.10
ENGAGEMENTS ENVERS ENTITÉS PARTICUL.	345'148.10	344'895.95
Fonds et fondations	345'148.10	344'895.95
PROVISIONS	3'989'084.07	3'405'016.07
Compte de fonctionnement	3'989'084.07	3'405'016.07
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPÉCIAUX	5'305'024.75	5'259'990.25
Taxes d'équipement	464'179.00	464'179.00
Taxes d'écoulement	542'239.50	492'942.50
Contribution de remplacement abris P.C.	223'953.05	208'123.05
Immeubles locatifs	4'074'653.20	4'094'745.70
FORTUNE NETTE	88'032'915.89	80'521'864.14
Fortune nette	88'032'915.89	80'521'864.14

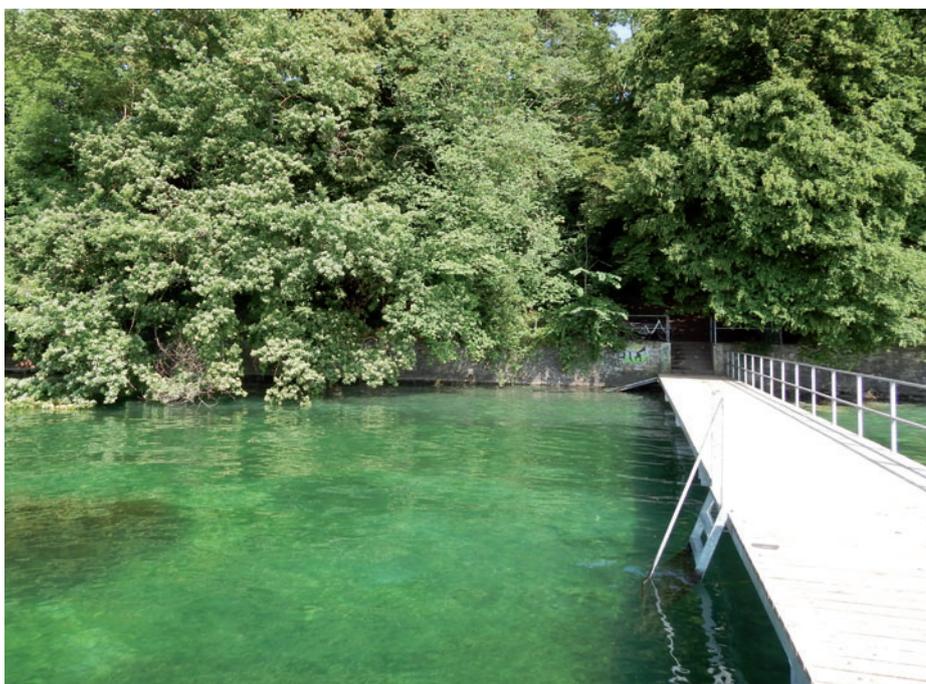
ANALYSE GLOBALE DU BILAN | 2009 - 2013

(en millions de CHF)

ACTIFS	2009	2010	2011	2012	2013
Patrimoine financier	65.2	65.5	65.5	60.9	62.4
Patrimoine administratif	20.6	21.2	21.4	29.5	37.0
TOTAL ACTIFS	85.8	86.7	86.9	90.4	99.4

PASSIFS	2009	2010	2011	2012	2013
Fonds étrangers et affectés*	8.1	8.4	8.9	9.9	11.4
Fonds propres	77.7	78.3	78.0	80.5	88.0
TOTAL PASSIFS	85.8	86.7	86.9	90.4	99.4

* provisions, créances et engagements envers des financements spéciaux





EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS PAR HABITANT (en CHF)

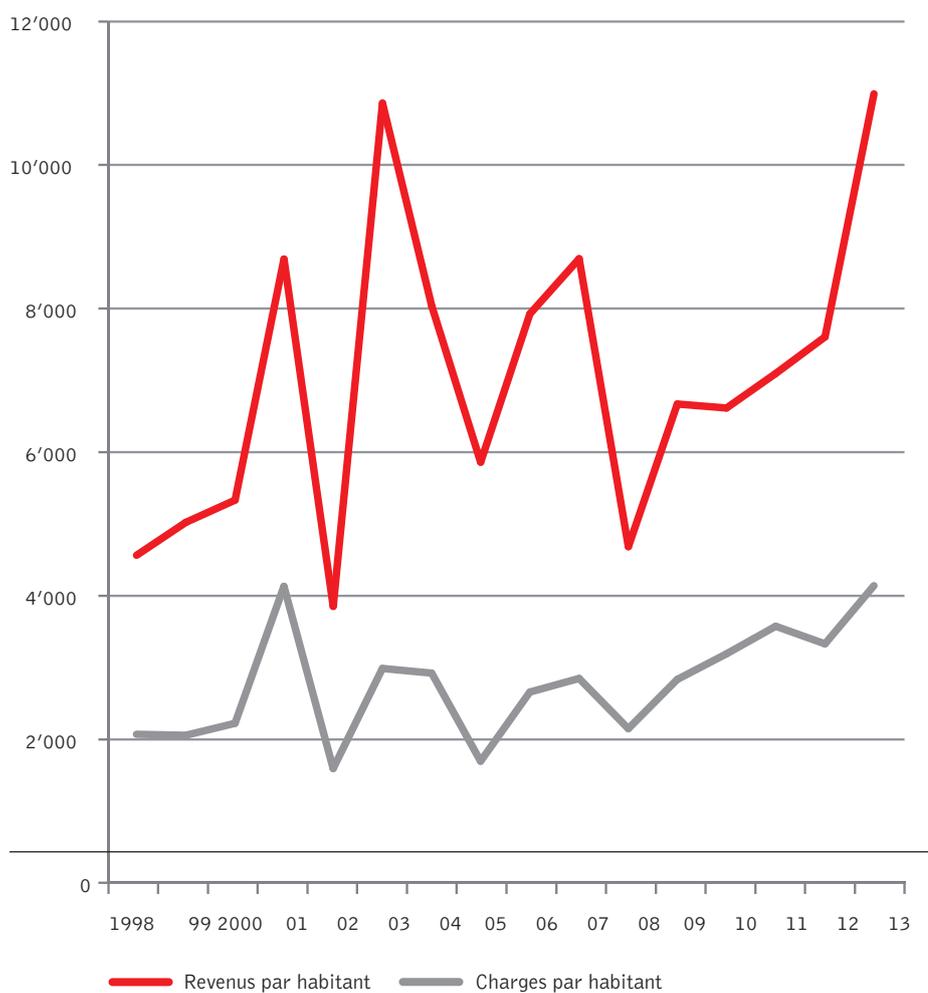


TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES | 2013

(en CHF)

Compte de fonctionnement (90)			
Charges	9'026'597.61	Revenus	19'032'610.66
Amortissements	2'494'961.30		
Excédent de revenus	7'511'051.75		
	19'032'610.66		19'032'610.66
Investissements nets (910)			
Investissements	9'998'012.91	Subventions d'investissements et autres recettes	1.00
		Augmentation des investissements nets	9'998'011.91
	9'998'012.91		9'998'012.91
Financement (911)			
Augmentation des investissements nets	9'998'011.91	Reprise des amortissements	2'494'961.30
(*) Excédent des revenus	8'001.14	Reprise de l'excédent des revenus	7'511'051.75
		(*) Insuffisance de financement	
	10'006'013.05		10'006'013.05
Variation de la fortune nette (912)			
(*) Insuffisance de financement	0.00	(*) Excédent des revenus	
Report du bilan	2'486'960.16	Report au bilan	9'998'011.91
Augmentation de la fortune nette	7'511'051.75		
	9'998'011.91		9'998'011.91

(*) Selon qu'il y ait "Excédent" ou "Insuffisance" de financement du compte d'investissement 2013

**DONS ET
AIDES HUMANITAIRES | 2013**
(en CHF)

Subventions diverses	53'072.05
Aide sociale	7'692.90
Aide à l'étranger	86'0000.00

INVESTISSEMENTS | 31 décembre 2012 - 31 décembre 2013
(en CHF)

DATE ANNEE	OBJET	DURÉE		FONCT.	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ
13.03.90	P.C. Valavran	25	T	16	1991 - 2014	118'457.35
17.04.95	Salle de gymnastique	25	T	34	1996 - 2019	5'000'000.00
17.06.97	Coll. Pré-Roset/PG/P	20	T	71	1998 - 2017	2'401'975.75
28.04.98	Transf. anc. salle gym	25	T	34	1999 - 2023	1'910'054.00
27.06.00	Réf.toit ancienne mairie	20	T	08	2001 - 2020	275'000.00
21.03.01	Chemin piét. Chênes	10	T	62	2002 - 2011	370'000.00
21.08.01	Coll. route de Collex	20	T	71	2002 - 2021	2'034'400.00
03.12.03	Piste cyclable route Collex	10	T	62	2004 - 2013	270'000.00
05.01.04	Balayeuse	10	T	62	2005 - 2014	210'000.00
07.01.04	Téléréseau	20	T	30	2004 - 2023	1'741'300.00
27.08.08	2 CC-Téléréseau	20	T	30	2009 - 2028	836'113.76
28.07.04	Réfection chemin de la Pralay	10	T	62	2005 - 2014	330'000.00
02.02.05	Coll.Pougny, Pré-Félix	30	T	71	2009 - 2038	1'500'000.00
01.07.05	Revêtement & éclairage Pougny et Pré-Félix	10	T	62	2012 - 2016	240'000.00
29.06.05	Modération trafic Malagny	10	T	62	2007 - 2016	348'000.00
11.01.06	Coll.M.Rose, S.d'Or, Ms	30	T	71	2007 - 2036	1'700'000.00
09.06.08	CC. Coll. M. Rose, S. d'Or	10	T	71	2009 - 2018	300'000.00
24.05.06	Eclairage Mt Rose	10	T	62	2007 - 2016	240'000.00
07.06.06	Réamen. chemin des Chênes	10	T	62	2007 - 2016	130'000.00
26.07.06	Halle gonflable tennis	10	T	34	2007 - 2016	380'000.00
24.01.07	Quartier de la Chêna	20	T	62	2009 - 2028	823'000.00
31.01.07	Rénov. façades mairie	20	T	08	2007 - 2026	360'000.00
21.02.07	Luminaires chemin Pralay	20	T	62	2007 - 2026	250'000.00
21.08.07	Parcelle 563	30	T	08	2008 - 2037	1'186'420.00
21.08.07	Pavillon scolaire provisoire	5	T	21	2008 - 2012	320'000.00
19.09.07	Centre Vigne Blanche	30	T	34	2008 - 2037	2'100'000.00
21.11.07	Saugy Ponton	10	T	62	2009 - 2018	160'000.00
09.06.08	Aménag. chemin Mairie	10	T	62	2009 - 2018	170'000.00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	T	34	2009 - 2028	455'000.00
21.01.09	Piétons & Cycles Rte Malagny	20	T	62	2010 - 2029	610'000
21.01.09	Esplanade de la gare	20	T	62	2010 - 2029	530'000
21.01.09	Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose	20	T	62	2010 - 2029	470'000
29.01.09	Centre communal polyvalent	Cré. Ét.	T	08	2011 - 2040	750'000.00
02.02.10	Centre communal + frais préc.	30	EC	08	2011 - 2040	15'810'496.65
09.03.09	Trottoir Pré-Roset	20	EC	62	2009 - 2028	270'000.00
10.11.09	Trottoir chaussée Creux	10	EC	62	2010 - 2019	235'000.00
10.11.09	Rte Saugy trot. Éclair.	10	EC	62	2010 - 2019	513'000.00
10.02.10	Rén. Bât. Ecole + CC	30	EC	21	2010 - 2039	4'221'120.00
11.05.10	Amén. Centre Village	15	EC	08	2011 - 2025	745'000.00
04.06.10	Créd. Et. Ctre Voirie Pompiers	Cré. Ét.	EC	14	2011 - 2040	240'000.00
30.01.12	Trottoir chemin des Limites	20	EC	62	2012 - 2031	225'000.00
03.11.11	Modération Pralay	10	EC	62	2012 - 2021	184'680.00
01.11.12	Sauvetage SISL		EC	71		100'000.00
16.08.12	GI Bâtiment de la Crèche	30	EC		2013 - 2032	2'133'966.70
21.03.12	Hutins Goulus	20	EC	62		406'942.00
22.03.12	Créd. Et. Collecteurs Troiselles, Pte-Voie	Cré. Ét.	EC	71		100'000.00
17.12.12	Plan Général d'évacuation des eaux PGEE		T	71		186'642.85
05.02.13	Aménagement mobilier salle seigneuriale	8	T	08	2013 - 2020	50'000.00
05.03.13	Aménagement Pte Voie. Étude	Cré. Ét.	EC			97'000.00
05.03.13	Liaison énergie		EC	08	2013 - 2040	290'000.00
09.04.13	Cheminement au chemin des Chênes	20	EC	62	2014 - 2033	132'000.00
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL	30	EC	14	2014 - 2033	850'000.00
07.05.13	Crèche mobiliers GIBC	8	EC	54	2014 - 2021	138'450.00
25.06.13	Collecteur route Malagny	30	EC	71	2014 - 2043	360'000.00
25.06.13	Fresques plafond salle seigneuriale	10	EC	08	2014 - 2023	50'000.00
25.06.13	Mise en passe, phase I, + crédit compl.	10	T	21	2014 - 2023	93'533.70
15.10.13	Mise en passe, phase II	10	EC	08	2014 - 2023	100'000.00

SOLDE AU 01.01.2013	DÉPENSES	RECETTES 2013	AMORT. 2013	SOLDE AU 2013	SOLDE AU 31.12.2013	PATRIMOINE FINANCIER	
9'470.00			4'735.00	4'735.00		DATE ANNEE	OBJET
1'398'985.00			579'855.00	819'130.00		03.04.12	Maison du Pressoir
515'403.00			103'080.00	412'323.00			
812'388.00			73'853.00	738'535.00		CRÉDIT VOTÉ	1'350'00.00
109'299.00			13'660.00	95'639.00			
1.00				1.00		SOLDE AU	
497'867.10			55'318.00	442'549.10		01.01.2013	8'500.00
25'950.00			25'949.00	1.00		DÉPENSES	
27'014.00			13'507.00	13'507.00		2013	49'517.30
1'353'785.45			123'071.00	1'230'714.45		SOLDE AU	
355'691.96			25'000.00	330'691.96		31.12.2013	58'017.30
54'000.00			27'000.00	27'000.00			
1'118'000.00			43'000.00	1'075'000.00		09.04.13	Jardin d'Iris Saràl, participation
192'000.00			48'000.00	144'000.00		CRÉDIT VOTÉ	11'000.00
132'000.00			33'000.00	99'000.00		SOLDE AU	
1'288'000.00			56'000.00	1'232'000.00		01.01.2013	
0.00				0.00		DÉPENSES	
120'000.00			30'000.00	90'000.00		2013	8'750.00
64'000.00			16'000.00	48'000.00		SOLDE AU	
200'000.00			50'000.00	150'000.00		01.01.2013	
658'400.00			41'150.00	617'250.00		DÉPENSES	
234'630.75			16'759.00	217'871.75		2013	8'750.00
168'000.00			12'000.00	156'000.00		SOLDE AU	
988'420.00			39'550.00	948'870.00		31.12.2013	8'750.00
1.00		1.00		0.00			
1'310'000.00			52'400.00	1'257'600.00			
93'794.30			15'633.00	78'161.30			
88'487.25			14'748.00	73'739.25			
364'000.00			22'750.00	341'250.00			
680'000.00			42'500.00	637'500.00			
483'200.00			30'200.00	453'000.00			
336'000.00			21'000.00	315'000.00			
7'793'922.16	6'472'684.46		475'094.90	13'791'511.72			
205'500.00			12'843.75	192'656.25			
180'294.60			25'757.00	154'537.60			
350'000.00			50'000.10	300'000.00			
2'981'337.51	1'071'300.65		140'704.00	3'911'934.16			
558'594.08			42'969.00	515'625.08			
75'949.80			0.00	75'949.80			
0.00	182'521.35		11'250.00	171'271.35			
63'963.00	40'585.10		18'468.00	86'080.10			
25'189.20				25'189.20			
791'766.25	1'326'810.12		73'307.00	2'045'269.37			
131'824.70	24'603.50			156'428.20			
32'400.00	58'363.70			90'763.70			
0.00				0.00			
0.00	49'861.20		6'232.65	43'628.55			
0.00	24'712.00			24'712.00			
165'993.80		114'568.90		8'617.00	271'945.70		
0.00	126'588.80			126'588.80			
0.00	214'784.78			214'784.78			
0.00	54'415.90			54'415.90			
0.00	49'621.70			49'621.70			
0.00				0.00			
0.00	93'533.70			93'533.70			
0.00	93'057.05			93'057.05			
27'035'522.91	9'998'012.91	1.00	2'494'961.30	34'538'573.52			

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE | 2012 -2014
(en CHF)

CHARGES		BUDGET 2012	RÉALISÉ 2012	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014
300 215'100	Autorités et commissions			203'000	187'640	23'000 201'091
301 1'084'352 1'169'950	Traitements du personnel			1'031'560	1'091'672	1'057'440
303 110'000	Assurances sociales			98'250	107'234	106'115 108'194
304 176'500	Caisses de pensions et prévoyance			130'700	172'911	153'851 392'785
305 57'100	Assurance maladie et accidents			47'600	52'469	59'935 41'865
307 10'000	Prestations aux pensionnés			15'000	12'500	30'000 30'000
308 25'000	Personnel intérimaire			36'000	20'039	32'000 28'298
309 4'000	Autres charges de personnel			3'000	3'661	3'000 1'399
	CHARGES DE PERSONNEL	1'565'110	1'648'126	1'642'341	1'887'984	1'767'650
310 & imprimés	Fournitures de bureaux 109'500 105'083			110'000	106'840	88'000
311 275'000	Mobilier, machines, véhicules, mat.			160'500	71'428	192'000 195'002
312 242'500	Eau, énergie, combustibles			167'000	176'285	217'000 280'063
313 113'500	Achats fournit. et marchandises			117'400	108'332	112'500 128'502
314 845'000	Entretien immeubles par des tiers			799'000	488'838	685'000 622'139
315 141'000	Entret. d'objets mobil. par tiers			54'500	42'636	105'000 106'972
316 1'500	Loyers, fermages et redev. d'utilis.			1'500	1'080	1'500 1'080
317	Dédommagements 62'000			55'353	62'000	57'613 62'000
318 1'932'396 2'015'200	Honoraires et prestations de serv.			1'537'600	1'503'912	2'030'700
319	Frais divers 17'000			8'314	52'000	45'831 36'000
	FRAIS GÉNÉRAUX	3'026'000	2'561'259	3'567'700	3'476'437	3'819'700
34	Contributions collectivités	1'312'512	1'295'997	1'491'846	1'492'107	2'307'740
35	Dédommagements collectivités publiques	779'675	664'030	614'473	954'251	706'929
36	Subventions	708'500	634'991	822'061	697'660	1'018'842
	DÉDOMMAGEMENTS & SUBVENTIONS	2'800'687	2'595'018	2'928'380	3'144'017	4'033'511
A	TOTAL CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS	7'391'797	6'804'402	8'138'421	8'508'438	9'620'861
RECETTES		BUDGET 2012	RÉALISÉ 2012	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014
40	Impôts	(8'815'000)	(10'448'057)	(8'976'600)	(17'310'963)	(10'628'503)
42	Revenus de biens	(745'500)	(829'460)	(1'463'000)	(1'450'020)	(1'503'000)
43	Revenus divers	(110'000)	(208'406)	(105'000)	(244'125)	(148'000)
44	Parts à des recettes & contributions sans affectation	(20'000)	(24'333)	(20'000)	(24'853)	(23'000)
45	Dédommagements à des collectivités publiques	203'000	187'640	23'000	201'091	215'100
46	Subventions & allocations		(1'160)			
B 48	TOTAL RECETTES	(9'690'500)	(11'544'023)	(10'564'600)	(19'032'611)	(12'309'503)

Genève, le 25 avril 2014

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013 AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons contrôlé les comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité ainsi que la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 7'511'051.75, ne sont pas conformes à la loi suisse, à la loi cantonale et au règlement d'application sur l'administration des communes.

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire


Marielle CAPT
Expert-réviseur agréée

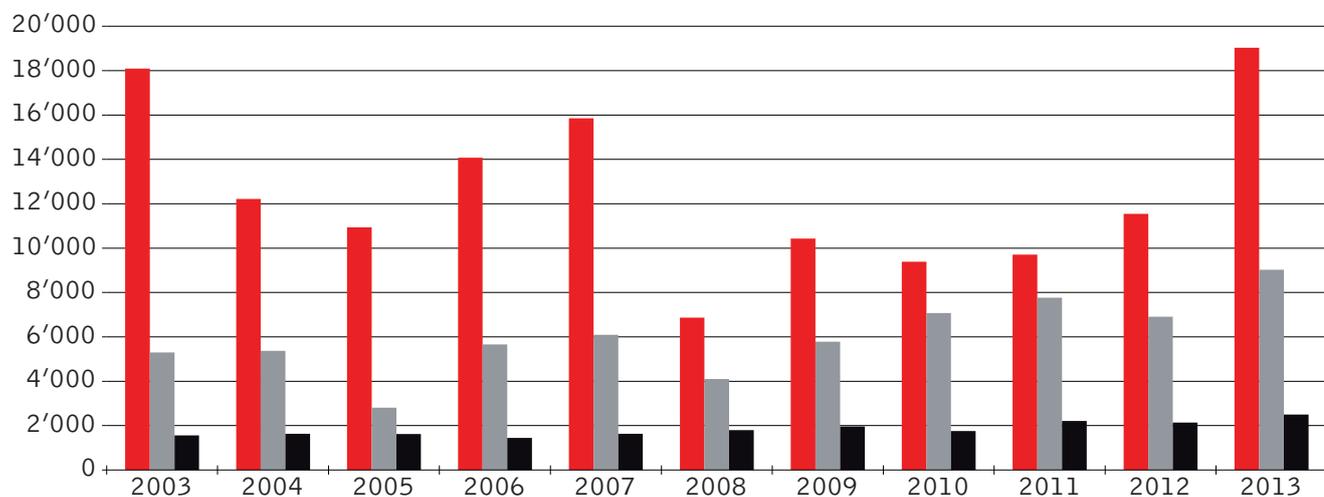

Frédéric BERNEY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

- Annexes :**
- comptes annuels comprenant :
 - bilan
 - compte de fonctionnement par fonction
 - compte de fonctionnement par nature
 - modes de financement
 - tableau de bouclage des comptes
 - détail des investissements
 - compte de fonctionnement par fonction détaillé
 - compte des investissements détaillés
 - tableau des immeubles locatifs
 - tableau des mouvements des fonds spéciaux
 - liste des vérifications effectuées

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

(en CHF)

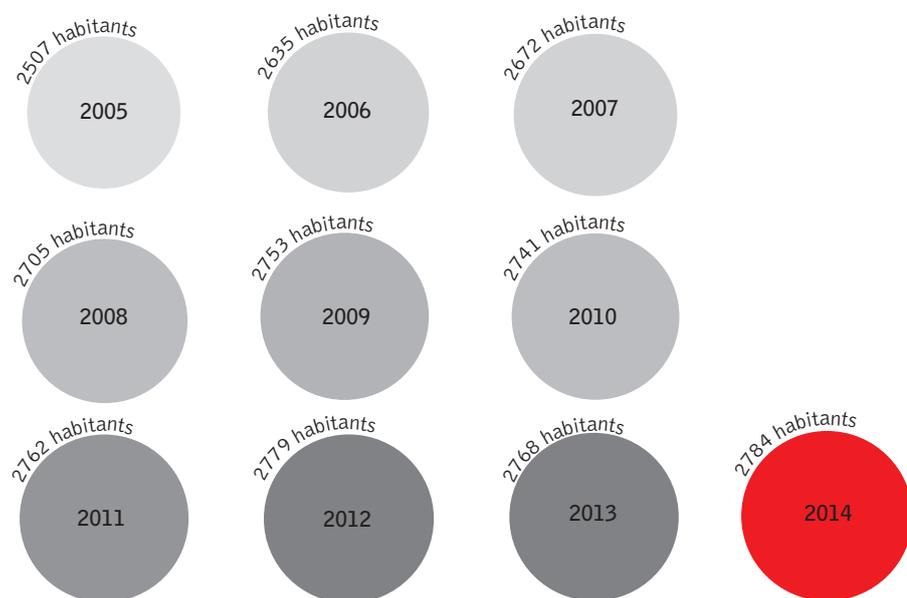
FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2012	RÉALISÉ 2012	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014
0.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2'273'225	2'050'457	2'003'610	2'210'781	2'439'457
0.8	dont Bâtiments inclus dans Administration	1'143'305	976'614	917'355	905'634	1'204'528
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	354'710	390'449	560'016	596'451	615'901
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	588'329	528'607	526'562	577'433	530'908
3.	CULTURE ET LOISIRS	1'606'750	1'429'967	1'759'480	2'010'052	2'074'362
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	712'200	674'737	824'686	775'475	1'115'113
6.	TRAFIC	1'087'451	900'858	1'079'034	1'103'331	1'101'458
7.	PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONN.	903'000	793'706	969'260	841'045	892'798
9.	FINANCES ET IMPÔTS	(7'163'813)	(8'863'121)	(7'332'754)	(13'847'308)	(8'118'763)
95.	IMMEUBLES	(425'000)	(405'279)	(742'000)	(1'701'594)	(668'000)
	RÉSULTATS	(63'148)	(2'499'620)	(322'106)	(7'511'052)	(16'766)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Revenus	18'090	12'220	10'933	14'077	15'855	6'872	10'431	9'387	9'710	11'544	19'033
Dépenses	5'294	5'375	2'810	5'660	6'089	4'104	5'785	7'071	7'762	6'905	9'027
Amortissements	1'555	1'631	1'624	1'441	1'632	1'794	1'964	1'760	2'213	2'139	2'495
Résultats	11'241	5'214	6'499	6'976	8'134	974	2'682	556	-265	2'500	7'511

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



Electeurs

Electrices

au 01.01.05	591	638
au 01.01.06	613	654
au 01.01.07	620	672
au 01.01.08	Electeurs communaux	314
au 01.01.08	Electeurs fédéraux	1322
au 01.01.09	Electeurs communaux	299
au 01.01.09	Electeurs fédéraux	1317
au 01.01.10	Electeurs communaux	297
au 01.01.10	Electeurs fédéraux	1331
au 01.01.11	Electeurs communaux	295
au 01.01.11	Electeurs fédéraux	1320
au 01.01.12	Electeurs communaux	297
au 01.01.12	Electeurs fédéraux	1336
au 01.01.13	Electeurs communaux	294
au 01.01.13	Electeurs fédéraux	1334
au 01.01.14	Electeurs communaux	317
au 01.01.14	Electeurs fédéraux	1353

Etat civil

> Mariages célébrés à Genthod	13
> Décès	9
> Naissances	-
> Reconnaissances	1
> Actes délivrés pour l'arrondissement	759

Naturalisations

En 2013, 9 préavis favorables ont été délivrés pour des demandes de naturalisations suisse et gentousienne.

Cimetière

> Inhumations	5
> Incinérations	5

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Ecole

Effectif des élèves annoncés pour la rentrée scolaire 2013-2014

1P	Mme Gabrielle Hofer	19
2P	Mme Nadine Stalder/ Mireille Vienne	22
3P	Mme Carole Oldacre/ Mme Sophie Pasche Hafner	17
4P	Mme Michèle Feyer-Bianco	20
5P	Mme Mélanie Kleinstein Mme Aude Deroussen	24
5P/6P	Mme Isabelle Steiner Grob	21
6P/7P	Mme Emilie Hahling	19
7P/8P	M. Dominique Favre	22
8P	Mme Lucile Rochat	24

Total

188 élèves

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Vacances d'automne

Lundi 20 au vendredi 24 octobre 2014

Noël | Nouvel An

Lundi 22 décembre 2014
au vendredi 2 janvier 2015

Février

Lundi 9 au vendredi 13 février 2015

Pâques

Jeudi 2 au vendredi 10 avril 2015

Vacances d'été

Lundi 29 juin au vendredi 21 août 2015

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 11 septembre 2015

Fête du travail | vendredi 1^{er} mai 2015

Ascension | jeudi 14 mai 2015

Pentecôte | lundi 25 juin 2015

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX	CAUTION
Salle des fêtes	500.00	200.00
Loges	50.00	-
Foyer	100.00	200.00
Bar	50.00	200.00
Cuisine	100.00	200.00
Salle Gallatin	100.00	200.00
Salle Bonnet	100.00	200.00
Salle de la Rive	100.00	200.00

Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX	CAUTION
Salle des fêtes	1000.00	200.00
Loges	50.00	-
Foyer	200.00	200.00
Bar	100.00	200.00
Cuisine	200.00	200.00
Salle Gallatin	200.00	200.00
Salle Bonnet	200.00	200.00
Salle de la Rive	200.00	200.00

Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX	CAUTION
Salle des fêtes	3000.00	200.00
Loges	50.00	-
Foyer	300.00	200.00
Bar	100.00	200.00
Cuisine	200.00	200.00
Salle Gallatin	300.00	200.00
Salle Bonnet	300.00	200.00
Salle de la Rive	300.00	200.00

Espace Saladin

(ancienne salle communale)

Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX	CAUTION
Espace Saladin	200.00	200.00

Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX	CAUTION
Espace Saladin	250.00	200.00

Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX	CAUTION
Espace Saladin	500.00	200.00

Salle des sociétés

Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX	CAUTION
--	------	---------



Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX	CAUTION
Salle Écureuil	250.00	200.00
Salle Chêna	200.00	200.00
Salle Moudrie	200.00	200.00

Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX	CAUTION
Salle Écureuil	500.00	200.00
Salle Chêna	300.00	200.00
Salle Moudrie	300.00	200.00

La réservation des salles est effectuée par le secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

~ Certificat de domicile



le séjour/professionnels

1 de domicile

tion s'applique uniquement
s.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à:

Office cantonal de la population
88, route de Chancy à Onex

heures d'ouverture:
08h30 à 12h30

t. 022 546 46 46

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du nouveau passeport biométrique 10, qui se fait uniquement sur rendez-vous, selon la procédure suivante:

- > par téléphone
Service des passeports et de la nationalité
t. 022 546 46 46
- > sur internet
www.ge.ch/passeports/

Une fois la commande validée, il conviendra de vous rendre au Service des passeports et de la nationalité:

88, route de Chancy à Onex

en vue de la saisie des données biométriques (photo et prise de deux empreintes digitales).

La fabrication des passeports à données biométriques a débuté le 1^{er} mars 2010; le délai usuel de livraison du document est de 10 jours ouvrables.



GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | M. François Mazonod

Adjoints | M. Michel Stalder
et M. Andréas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Michel Soutter

Heures d'ouverture

lundi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mardi (sans interruption) | 11h00 à 18h00
mercredi | 09h00 à 12h00

SERVICE SOCIAL POUR LES AÎNÉS

Salle de Saussure | 1^{er} étage
29, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Tina Petite

Heures d'ouverture sur rendez-vous

mardi 12h30 à 15h30

vendredi 08h15 à 09h30

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy

Officiers d'état civil | M. André Gafner
et Mme Christine Panier Gay
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 08h30 à 11h30

l'après-midi, uniquement sur rendez-vous

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

Basé sur la commune de Pregny-Chambésy, dans le bâtiment de la Mairie, le service de l'Etat civil regroupe depuis 2008 les offices des communes suivantes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.

Au nombre de deux, M. André Gafner et Mme Christine Panier Gay exercent le métier d'officier d'état civil, un travail très complexe de par les changements des lois

fédérales et internationales qui sont très souvent modifiées.

Dans l'ensemble des demandes d'état civil, le nombre de démarches est stable pour l'année 2012.

Au niveau des cérémonies de mariages, il y a eu une légère augmentation par rapport à l'année précédente, quant au nombre de partenariats celui-ci est en nette diminution. La totalité des actes établis durant le courant l'année s'établit à 760 et le nombre de nouvelles saisies de personnes dans le programme "Infostar" (depuis 2005, tous les événements d'état civil sont enregistrés dans le Registre de l'état civil, auquel tous les offices de l'état civil suisse sont raccordés) s'élève à 96.

Il est à noter que, pour l'arrondissement, toutes les personnes en vie et originaires des communes de l'arrondissement sont déjà ressaisies dans ce nouveau programme.

L'année 2012 a aussi été marquée par le projet de la modification du Code civil suisse qui entre en vigueur en janvier 2013 et qui permet aux couples mariés de conserver leur nom ou prendre un nom commun. Le choix du nom de l'enfant peut aussi être modifié, aussi bien au moment du mariage qu'au moment de la naissance.



Personnel de la Commune de Genthod | Sonja Margot | Nicole Sacca | Sylviane Bovo | Nicole Alila | Tina Petite | en haut Stéphane Baratelli | Fabienne Gramenzi en bas Pierre Malavallon | Patrick Simonin | Sonia Lardi Debieux | en bas Antonino Dieli | Yllonka Pryor | Michaël Borel | en haut Michel Bersier | Brigitte Avena | Michel Soutter | Sandra Rochat | Mathilde Lhoneux | Isabelle Macheret

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00

mardi et vendredi | 15h00 à 18h00

mercredi | 14h00 à 17h00

samedi* | 09h00 à 12h00

Calendrier des samedis* | selon agenda –
renseignements à la mairie ou sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural

35, rue du Village | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole

139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Salvatore Chudzinski

Secrét. Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

Bureau à Genthod | t. 022 774 21 90

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 0860 79 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi

11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES

(parascolaire)

6, chemin de la Pralay
t. 0860 79 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi

16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

(ancienne salle communale)
2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale | Les 4 Saisons
30, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37

La crèche accueille les enfants de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant un mois en été et les vacances scolaires de Noël.



Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h15 à 11h45 et 13h30 à 17h00, excepté le mercredi. Fermeture durant les vacances scolaires.

Association des familles d'accueil

Association Intercommunale
Supernounou
56, route de Sauverny
1290 Versoix | t. 022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch | www.cp30.ch

Nids de guêpes | t. 118

Urgences (SIS) | t. 118

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David 1290 Versoix
t. 022 427 98 50

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

samedi | 10h00 à 12h00

Urgences | t. 117

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h30 à 12h30
15h00 à 18h30

samedi et dimanche | 08h30 à 12h00

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h30
gd-sac@protestant.ch
<http://paroisse5communes.ch/>



Informations mariages | Visites
Mme Virginia Currat | t. 022 774 47 40

Informations services funèbres
Mme Nelly Abel | t. 022 958 04 44

Location salle de paroisse

Secrétariat | t. 022 798 07 97
mardi et jeudi | 09h00 à 12h00
14h00 à 16h00

Catholique | Chapelle Sainte-Rita
Abbé Vincent Roos
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, av. Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (CAS)

Aide à domicile

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

PERMANENCE JURIDIQUE

locaux du CAS

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
ou sur rendez-vous
t. 022 779 25 86

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 19h30

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures

Mardi dès 7h00 | Vendredi dès 6h00

Concessionnaire

Transvoirie SA | 8, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 306 15 15

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des jours de levée et doivent impérativement être rentrés dans les plus brefs délais.

Le dépôt de sacs à ordures à côté des conteneurs est interdit.

Ramassage du papier et du carton

Jeudis 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre, 18 décembre 2014

Prière de déposer, devant votre propriété, le papier et le carton dans un conteneur à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille, TV, matériel informatique, fax, téléphones

Jeudis 19 juin, 20 novembre 2014

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de démolition ne seront pas enlevés.

Ramassage des déchets verts de jardins

Jeudis 5 et 19 juin, 3 et 17 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre, 2 et 16 octobre, 6 et 20 novembre, 18 décembre 2014

Ces déchets doivent être mis dans des sacs en plastique n'excédant pas 30 kg.

Ceux provenant de haies et d'arbres seront mis en petits fagots.

Chaque propriétaire ou locataire est autorisé à déposer au maximum cinq sacs par passage. Les déchets de jardins peuvent être déposés au centre de récupération des Chanâts.

Récupération du verre

Conteneurs | chemin de la Pralay | route du Creux-de-Genthod

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

lundi au vendredi | 14h30 à 19h30

samedi | 09h30 à 17h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés

ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel | M. Frédéric Jost
12, chemin de l'Epenontaz | 1233 Bernex
t. 022 757 29 33 et 079 301 21 35



RECOMMANDATIONS

Divagation des chiens

Selon le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique, du 17 juin 1955, article 41:

“Tout détenteur d’animal est tenu de prendre les précautions nécessaires pour qu’il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public par des aboiements abusifs.”

“Les propriétaires de chiens doivent, notamment, empêcher ceux-ci de mordre, poursuivre ou effrayer les passants et de salir les trottoirs et les murs des maisons.”

“Les chiens doivent être **tenus en laisse** dans les promenades, jardins et parcs publics...”

“Dans tous les cas, l’accès des emplacements de jeux pour enfants, y compris les pataugeoires, est **interdit aux chiens**, même s’ils sont tenus en laisse.”

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu’une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Lorsque la Commune ne procède à aucune collecte, seule l’incinération en plein air de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins est tolérée, pour autant qu’il s’agisse d’une petite quantité de moins de 0.5 m³ et qu’il n’en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage.

Tondeuses à gazon Souffleuses à feuilles

(art. 10B de la loi F 3 10.03)

L’usage des tondeuses à gazon équipées d’un moteur à explosion est interdit:

- a) du lundi au samedi de 20h00 à 8h00;
- b) le dimanche et les jours fériés.

L’usage de machines à souffler les feuilles équipées d’un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d’en faire usage:

- a) du lundi au samedi de 20h00 à 08h00;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions des articles 70 et 76 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Les propriétaires sont tenus de couper jusqu’à une hauteur de 4.50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s’étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 m au-dessus de la voie publique.”

Les parcelles et les banquettes doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Quant à l’article 38 du règlement d’application de la loi sur la promotion de l’agriculture (M 2 05.01), il stipule que les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds sont tenus de les traiter et de les nettoyer.



Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année au printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé le délai indiqué, il peut être procédé d'office aux travaux nécessaires, aux frais des propriétaires.

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

- > choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage;
- > cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant;
- > déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées;

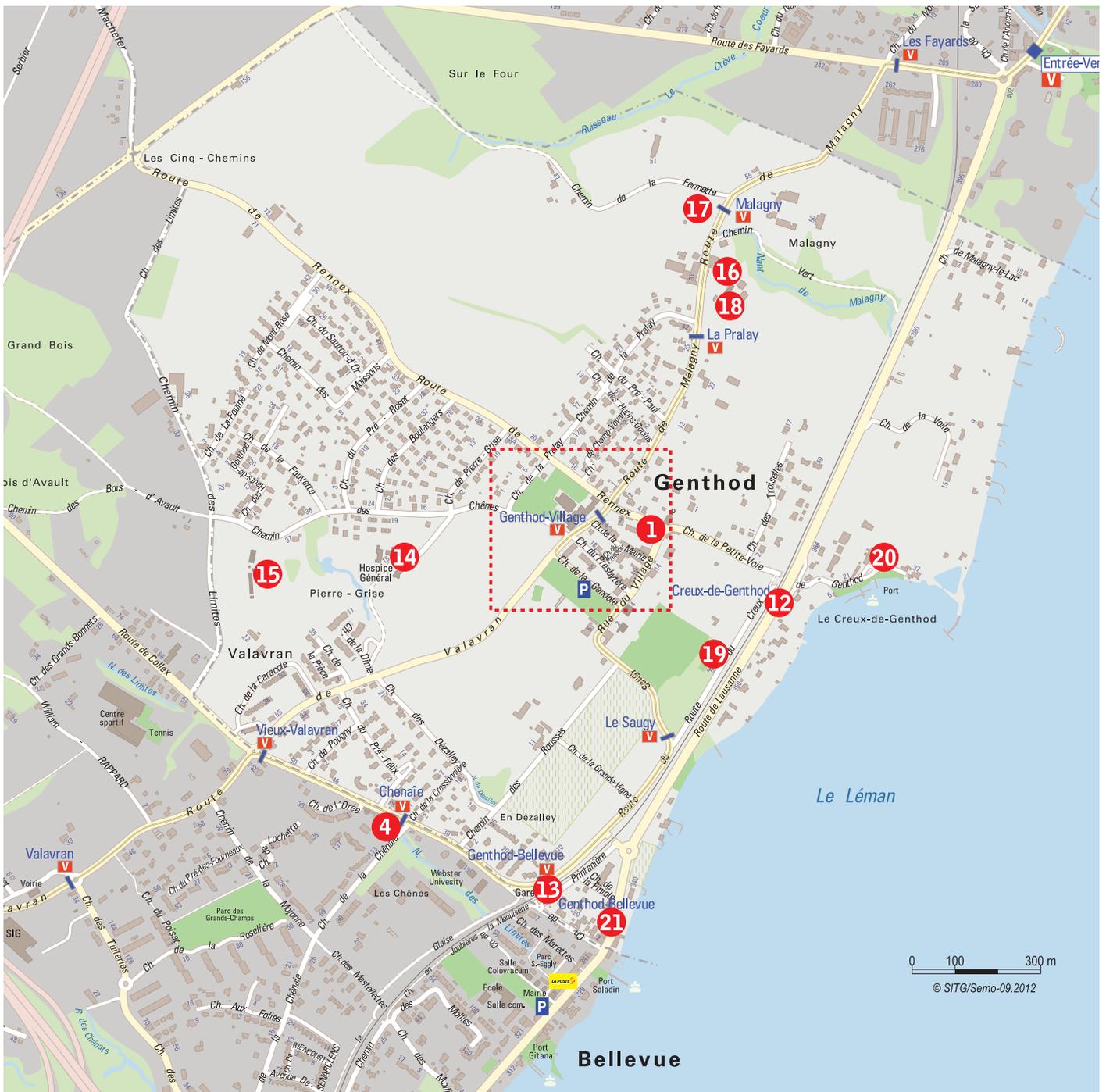
- > maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La "Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales" informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève www.ge.ch/eau/directives



Pour tout renseignement complémentaire: secteur de l'inspection et de la police de la protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 388 64 00



COMMUNE DE GENTHOD

1. Mairie | Restaurant du Château
2. Voirie | Service du feu
3. Temple protestant
4. Chapelle catholique Sainte-Rita
5. Salle communale
6. Salle paroissiale
7. Maison Lullin | Le Saugy
8. Ecole
9. Bibliothèque
10. Cimetière

11. Terrain de jeux pour enfants
12. Gare CFF Creux-de-Genthod
13. Gare CFF Genthod-Bellevue
14. Domaine Pierre-Grise
15. Secours aux oiseaux (C.O.R.)
16. Fondation L'Essarde
17. Pension Les Mimosas
18. Ecole Anglaise
19. Tennis
20. Restaurant du Creux-de-Genthod
21. Restaurant Le Lacustre
22. Salle de gymnastique
23. Centre communal polyvalent
24. Parascolaire
25. Agence postale | Commerces



AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATION 2015 -

A la suite des élections des 13 mars et 17 avril 2011, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 31 mai 2011, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 6 juin 2011, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **François Mazenod**

Adjoints | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

Conseil Municipal

Conseillers |

Anne Boada (PLR)

Carol Borloz-Neuffer (GIG)

Christophe Favre (GIG)

Georg Feyer (GIG)

Bastien Guex (GIG)

Wolfgang Honegger (PLR)

Isabelle Isch (PDC)

Jean Keller (PLR)

Philippe Lagrange (PLR)

Erika Mottier (PDC)

Marie-France Mutillod (PLR)

Fabienne Pitteloud (PDC)

Marco Realini (PLR)

Georges Rychner (PLR)

Anne-Claude Semon (GIG)

Elisabeth Stalder (PRL)

Viken Vartzbed (PLR)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

Bureau du Conseil Municipal

2013 - 2014

Présidence | **Fabienne Pitteloud**

Vice-présidence | **Wolfgang Honegger**

Secrétaire | **Carol Borloz-Neuffer**

2014 - 2015

Présidence | **Wolfgang Honegger**

Vice-présidence | **Carol Borloz-Neuffer**

Secrétaire | **Fabienne Pitteloud**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **François Mazenod** Administration et gestion du personnel | Aménagement du territoire et tissu économique | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires sociales & naturalisations | Culture | Sports & loisirs | Scolaire & bibliothèque

Adjoint | **Andreas Baumgartner** Sécurité publique | Génie civil & mobilité | Environnement

Commissions

Bâtiments

Président | **Wolfgang Honegger**; Vice-président | **Georg Feyer**; Membres | **Christophe Favre, Philippe Lagrange, Erika Mottier, Georges Rychner, Viken Vartzbed**

Sécurité publique

Président | **Philippe Lagrange**; Vice-présidente | **Isabelle Isch**; Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Georg Feyer, Jean Keller, Marco Realini, Georges Rychner**

Scolaire

Président | **Marco Realini**; Vice-présidente | **Isabelle Isch**; Membres | **Anne Boada, Carol Borloz-Neuffer, Bastien Guex, Wolfgang Honegger, Jean Keller**

Culture & bibliothèque

Présidente | **Isabelle Isch**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Jean Keller, Marie-France Mutillod, Marco Realini, Anne-Claude Semon, Elisabeth Stalder**

Sports & loisirs

Présidente | **Anne-Claude Semon**; Vice-président | **Marco Realini**; Membres | **Christophe Favre, Marie-France Mutillod, Georges Rychner, Fabienne Pitteloud, Viken Vartzbed**

Affaires sociales & naturalisations

Présidente | **Anne Boada**; Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Membres | **Bastien Guex, Erika Mottier, Marie-France Mutillod, Elisabeth Stalder, Viken Vartzbed**

Génie civil & mobilité

Président | **Christophe Favre**; Vice-président | **Viken Vartzbed**; Membres | **Wolfgang Honegger, Erika Mottier, Marco Realini, Georges Rychner, Anne-Claude Semon**

Environnement

Président | **Georg Feyer**; Vice-présidente | **Marie-France Mutillod**; Membres | **Anne Boada, Carol Borloz-Neuffer, Wolfgang Honegger, Elisabeth Stalder, Fabienne Pitteloud**

Finances

Président | **Jean Keller**; Vice-président | **Fabienne Pitteloud**; Membres | **Anne Boada, Georg Feyer, Bastien Guex, Philippe Lagrange, Marie-France Mutillod**

Aménagement du territoire & tissu économique

Président | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président | **Georges Rychner**; Membres | **Anne Boada, Christophe Favre, Philippe Lagrange, Anne-Claude Semon, Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Isabelle Isch, Marie-France Mutillod**

Commission consultative du GICORD

Membre | **Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal "Les 4 Saisons"

Membres | **Anne Boada, Anne-Claude Semon**

Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche

Membres | **Christophe Favre, Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal de gestion des déchets des Tuileries

Membres | **Georg Feyer, Jean Keller, Fabienne Pitteloud**

Taxation

Président | **François Mazenod**
Vice-président | **Michel Stalder**
Membre | **Andreas Baumgartner**

Réclamation

Proposition au Conseil d'Etat

Président | **Jean Keller**
Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**
Membres | **Bastien Guex, Philippe Lagrange, Fabienne Pitteloud**





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch

